



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

Cinéphilie? Sempre viva!

P4

MUSIQUE

*Les petites mains
symphoniques
en Balagne*

P21



AUTISME

*Tablettes
et robots
à la rescousse*

P25



1,60€



BATTI P2 • ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P21 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

DEMOCRACIA



Battì

HUMEUR

La cuisine au beurre

« J e n'ai jamais comparé le gouvernement actuel aux nazis, cela va de soi ». Voici l'explication de Jean-Luc Mélenchon via son blog pour contrecarrer ce qu'il qualifie de « polémique de diversion » après avoir suscité tant d'indignation. J'imagine M. Mélenchon suffisamment intelligent et cultivé pour ne pas penser « *C'est la rue qui a abattu les rois, c'est la rue qui a abattu les nazis* ». Phrase provocatrice prononcée samedi dernier. Je veux bien croire qu'il ne cherche pas à assouvir une vengeance personnelle pour soigner un ego blessé. Enfin, j'essaie ! Jean-Luc Mélenchon, élu démocratiquement, préfère cracher dans la soupe de la République qui le nourrit depuis des décennies et lui permet d'exprimer librement ses désaccords sans risquer de souffrir de représailles ou d'emprisonnement. Il veut préparer des Casseroles ? Soit ! Mais tout grand chef sait qu'il ne suffit pas d'aboyer pour être suivi par sa brigade. En utilisant les trop grosses ficelles du populisme, M. Mélenchon bride son menu social qu'il voudrait national. Au lieu de proposer un plat de résistance, il préfère de vulgaires salades saupoudrées de non-dits bruyants et de sous-entendus intolérables. Il utilise les indigestions récentes, l'insatiabilité et l'attente du peuple pour faire monter la température de chauffe. Le tout en occultant la possible explosion de rue qu'il ne pourra ou ne voudra pas maîtriser. La rue est un espace public, celui de l'expression citoyenne, même insoumise. Il est toujours sain qu'une opposition mette en garde le chef, même jupitérien, contre de possibles excès ou tentations à ne vouloir satisfaire que ses seuls princes. Mais il est maladroit voire assassin de jeter de l'huile sur le feu avec des contre-vérités historiques pour appeler à faire du bruit, avec ou sans casseroles, sauf à souhaiter simplement faire parler de soi ! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Studii in mossa

G hjè da u 2007 à u 2012 ch'elli sò venuti in Corsica studienti porturicani per travaglià nant'à i piani, e taglie è l'elevazione di 78 case d'Americani di u Capi Corsu. Hè stata messa in ballu st'andatura da a brama d'Enrique Vivoni-Farage di u dipartimentu d'architettura di l'Università di Portu Riccu chì ne hà assicuratu a direzione. Piglia u so fiatu dinò ind'u quadru d'un programma di studii in Corsica sustenutu da l'Università Pasquale Paoli, a Cità di Bastia è l'associu di i Corsi di Portu Riccu. Una cullaburazione chì hà permessu à a squadra universitaria di produce seste tantu materiale chè virtuale, per mezu di l'arnesi infurmatichi i più novi. I documenti realizzati sò stati digià presentati, annu, à u filu d'una mostra ind'a cità di San Juan. Quist'annu, l'Università di Portu Riccu è u profussore Vivoni-Farage anu vulsutu rigalà tuttu stu travagliu à a Cullettività Territoriale di Corsica. Tandù, hè stata l'uccasione per u Museu di a Corsica di cunsacrà a so grande mostra temporaria 2017 in giru à ste seste è ugetti simbolichi diversi. Sta mostra nova à u Museu di a Corsica spiega quant'elli sò impurtanti i palazzi ind'a storia nustrale, ch'ella sia nant'à un puntu di vista suciologicu è artisticu. Sò testimoni di a riescita economica isulana, di u spiriti d'avventura è di a cultura di sti Corsi arditu chì si sò arricchiti ind'è l'Americhe. U cummissariatu di a mostra hè assicuratu da Michel-Edouard Nigaglioni, anzianu Direttore di u patrimoniu di a Cità di Bastia, è Jean-Christophe Liccia, anzianu Presidente di l'Associu di ricerche storiche Petre Scritte è fundatore di a rivista A Cronica. U parcorsu attempu crunologicu trattendu di cinque seculi è tematicu mette in lume una selezione di trinca d'uggetti patrimoniali esciuti da i fondi appartenendu à parechje stituzione corse, nazionale è sopr'à tuttu à numerose cullezzione particulare. Custituiscenu st'uggetti simbuli, riferimenti è pezze per a maiò parte inediti. A scenugrafia porta i visitatori in ste fastuose case neoclassiche custruite da i Capicursini chì anu fattu fortuna per st'Americhe, ch'ella sia in Portu Riccu ma dinò in Haiti o à u Venezuela, trà un'imbenza ricca è piacevule assai. Un bellu passu di storia à francà, à u Museu di a Corsica, sin'ù à u 24 di marzu di u 2018..... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90
Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
journal@icn-presse.corsica
BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION
1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92
BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95
RÉDACTION
• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
Manon Perelli, Dominique Pietri,
en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese
AVEC LA COLLABORATION DE :
Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,
Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,
Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.
Comité de surveillance :
Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.
Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).
IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia
CPPAP 0319 | 88773
ISSN 2114 009
• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous :
journal@icn-presse.corsica



À LA UNE

Cinéphilie? Sempres viva!

**Après l'avènement du DVD,
la montée en puissance
d'internet et des sites
de téléchargement devait
signer son arrêt de mort...**

Surprise!

**À en croire le CNC,
pour un moribond,
le cinéma se porte
plutôt bien en France.**

**Un constat qui se vérifie
aussi dans l'île.**

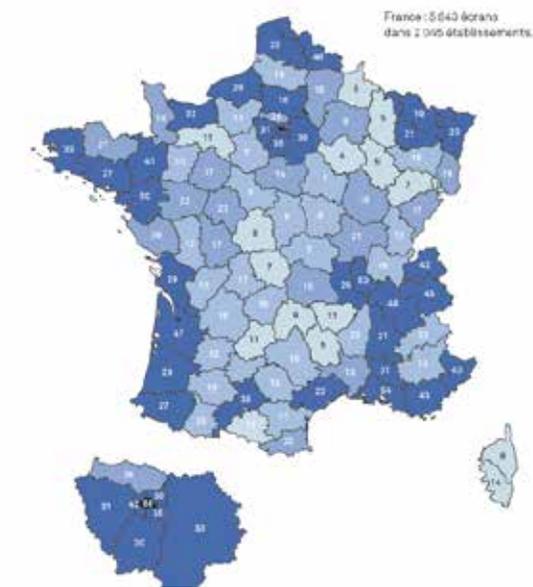
**Mais y compris dans
ce domaine, la Corse
marque sa différence.**

Contre toute attente, internet n'a pas tué le cinéma. C'est en tout cas ce qu'indique le constat posé par le Centre national du cinéma et de l'image [CNC] dans son étude intitulée *Géographie du cinéma en 2016*.

On recensait en effet 5843 écrans « actifs » l'an passé, soit 102 de plus qu'en 2015. Avec, il est vrai, la disparition, provisoire ou définitive, d'écrans et/ou de salles, toutefois largement compensée par les ouvertures ou réouvertures. Il s'avère même que le nombre de fermetures enregistrées en 2016 est « particulièrement bas au regard de la décennie ». Quant à la fréquentation, avec 213,07 millions d'entrées, elle affiche une progression de 3,8% sur un an. Mais ce bilan met aussi en évidence la montée en puissance des cinémas multiplexes, en termes d'ouvertures d'écrans comme de fréquentation, au détriment des petits et moyens établissements. Plus de la moitié [57,7%] des écrans ouverts en 2016 l'ont été au sein de multiplexes, qui sont par ailleurs les établissements qui ont connu les plus fortes hausses de fréquentation lors de la décennie: + 31,2%. Soit une hausse six fois plus élevée que dans les cinémas qui offrent entre 1 et 7 écrans, et dont le nombre est en régression sur la période 2007-2016 [-3,7% pour les « mono-écran »; - 1,8% pour ceux de 2 ou 3 écrans et - 9,9 % pour ceux dotés de 4 ou 5 écrans] à l'exception notable des cinémas qui offrent entre 6 et 7 écrans, en progression de 11,4 %.

Dans cet état des lieux, qui intègre un panorama du cinéma dans les régions, la Corse se signale à plus d'un titre. Tout d'abord, si les établissements « mono-écran » n'y ont pas échappé à l'érosion, ou carrément au coupe-ret - notamment à Ajaccio où ce type de cinémas, situés en centre-ville, a lentement mais sûrement décliné jusqu'à disparaître - on n'y recense aucun multiplexe correspondant aux critères posés par le CNC [lire par ailleurs]. C'est pourtant dans l'île que, avec 22 établissements recensés - un de plus qu'en 2015 - représentant en tout et pour tout 33 écrans, et un total de 0,69 million d'entrées, on enregistre le record national de la hausse de fréquentation: + 13,1%.

Écrans et établissements en 2016

Fréquentation et équipement des établissements Art et Essai en 2016 selon la région¹

	population (millions) ²	établissements actifs		écrans actifs	fauteuils	fauteuils par écran	habitants par fauteuil ³	séances	
		nombre	répartition					milliers	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	7,758	178	15,0%	350	54 706	158	142	354,8	36,9
Bourgogne-Franche-Comté	2,820	57	4,8%	149	26 098	175	108	185,2	52,1
Bretagne	3,259	99	8,4%	179	34 224	191	95	170,7	47,2
Centre-Val de Loire	2,571	42	3,5%	106	17 848	168	144	124,3	46,1
Corse	0,320	3	0,3%	9	1 789	199	179	13,5	68,1
Grand Est	5,552	67	5,7%	190	22 936	173	169	244,9	28,3
Hauts-de-France	5,988	49	4,1%	177	28 910	163	208	255,8	41,7
Ile-de-France	11,960	150	12,7%	309	53 602	173	223	413,6	22,5
Normandie	3,328	63	5,3%	129	24 934	192	133	143,4	39,9
Nouvelle-Aquitaine	5,944	158	14,2%	323	58 953	182	89	339,1	40,9
Occitanie	5,684	147	12,4%	255	40 274	158	141	260,2	38,1
Pays de la Loire	3,651	81	6,8%	149	28 879	180	136	154,9	36,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,954	81	6,8%	165	23 613	143	210	204,9	31,2
France	63,688	1 185	100,0%	2 490	424 686	171	150	2 865,3	35,8

¹ Classement 2017 avant appel.² Recette TTC (toutes taxes comprises).³ INSEE - Recensement 2013, délimitation 2010.⁴ Indice de fréquentation: rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.⁵ Taux d'occupation des fauteuils: rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, estimé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source: CNC/INSEE.

V R E P È R E S

Un établissement cinématographique « actif » est un établissement ayant enregistré au moins une entrée au cours de l'année. Un multiplexe est un établissement doté de 8 écrans au moins. En 2016, 1185 établissements français soit 57,9 % des établissements cinématographiques actifs, étaient classés Art et Essai, sur la base, notamment, d'un indice indiquant la proportion de séances réalisées avec des films recommandés Art et Essai par rapport au total des séances offertes.

L'an passé, 587 films ont été programmés dans les cinémas de Corse dont 360 films inédits, générant une moyenne de 2,16 entrées par habitant. ■ Sources: CNC

Autre singularité forte des cinéphiles corses, un très net désintérêt pour le cinéma français. Ou du moins pour les productions françaises qui, dans l'Hexagone, ont fait un joli carton... sans pour autant ravir le haut du tableau aux films US. Ainsi, au top 5 national des films de long métrage ayant réalisé le plus d'entrées, ne figure qu'un film français, en deuxième position. Dont on peut du reste noter qu'il n'est pas sans rapport avec les États-Unis, puisqu'il s'agit de *Les Tuche 2: le rêve américain*, avec 4,60 millions d'entrées. Une production placée au sommet du palmarès en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne, en Centre-Val de Loire, en Grand Est et en Hauts-de-France, mais qui n'a pas provoqué la ruée en Corse. Pas plus d'ailleurs, allez savoir pourquoi, que *Radin!* qui a été le deuxième film le plus vu en Hauts-de-France [derrière *Les Tuche 2*]. Il s'avère que c'est en Corse que la part de marché du cinéma français est la plus faible: 25,1% contre une moyenne nationale de 35,8%. À l'inverse, la part de marché de la production cinématographique US y est la plus élevée: 61,6% contre une moyenne de 52,9%.

De là à en déduire que le public des salles obscures corses se gave exclusivement de blockbusters made in USA, il n'y aurait qu'un pas. Ou plutôt un faux pas. Si quatre films américains, qui ont d'ailleurs pour particularité d'être en majorité des films tout-public ou des films à voir en famille, figurent parmi 4 les meilleures entrées réalisées en Corse, la 5^e place revient à une production britannique, également tout-public. Et il n'y a d'ailleurs qu'ici que la compétition ne se joue pas uniquement entre France et États-Unis, et que *Les animaux fantastiques* figure au palmarès des films qui ont le plus contribué à remplir les cinémas.

Mais ce n'est pas tout. Tout en plébiscitant largement le film US, le public corse ne se montre pas insensible à ce qui se produit

et réalise ailleurs. Pour tout dire, la part de marché du « cinéma européen » y est supérieure à la moyenne nationale (11,5% contre 9,2%) et à celle observée en Ile-de-France (10,2%) ou en Hauts-de-France (8,6%). Quant à la production que le CNC appelle les « autres » films [ce qui est produit dans le reste du monde, hors le France, les USA et l'Europe, en somme], elle génère 1,8% de part de marché dans l'île. C'est certes légèrement en retrait du pourcentage hexagonal moyen qui est de 2%, mais cela reste dans une très honnête moyenne et suffit à classer la Corse, de ce point de vue, devant les régions Paca, Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Bretagne.

Cela dit, il y a mieux encore. En effet, la Corse apparaît comme la région la moins dotée du point de vue des salles classées Art et Essai avec seulement trois établissements qui totalisent 9 écrans. Ce qui semble dérisoire face aux 178 établissements et 350 écrans dont dispose la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui détient le record de France pour ce qui est du nombre d'établissements Art et Essai. Mais à l'évidence, le « parc » ne fait pas tout et la politique des responsables de salles comme l'adhésion du public sont bien plus déterminants. Ainsi, malgré son petit « parc Art et Essai », la Corse s'offre le luxe d'être la région qui affiche la plus forte proportion d'entrées pour les films entrant dans cette catégorie: 65,9% représentant 58,1% des séances proposées, contre une moyenne nationale de 32% représentant 35,8% des séances proposées.

À noter pour les prochaines vacances, lorsqu'un Parisien, un Normand ou un Niçois nous conseillera avec plus ou moins de bienveillance, plus ou moins de condescendance, de nous « ouvrir au monde et de nous cultiver, un peu »... ■

Elisabeth MILLELIRI

« Autre singularité forte des cinéphiles corses, un très net désintérêt pour le cinéma français ».

DIDIER GILLES

55 ans de foot

Didier Gilles évolue dans l'univers du football depuis 55 ans. Sa carrière de joueur professionnel l'a conduit d'Avignon à Bastia où ce natif de Carpentras a choisi de se fixer et de devenir entraîneur.

Il est désormais à la tête du Gallia Club Lucciana, auquel il a permis l'an passé d'accéder en N3

Êtes-vous devenu entraîneur dès la fin de votre carrière de joueur professionnel?

Non j'ai signé à l'Etoile (EFB), chez mon ami Alain Marquet. J'ai été catastrophique de chez catastrophique. Après 18 ans comme joueur professionnel, le fait de passer dans le monde amateur a fait que j'ai explosé dans ma tête. J'ai lâché, je ne comprenais plus rien. Les ballons n'arrivaient pas, mais ce n'était pas de la faute de mes co-équipiers et de mon côté je ne faisais pas ce qu'il fallait. J'ai mis 3 ans pour retrouver un niveau et m'amuser à nouveau

Voulez-vous dire par là que des présidents qui recrutent d'anciens pros n'ont pas forcément une garantie de réussite?

S'il y a eu un laps de temps entre le moment où le gars a signé en amateur ça peut passer, mais si c'est immédiatement après la fin de sa carrière pro, avec la décompression c'est plus compliqué. Dans notre tête, on n'est pas prêts. On est programmés pour des entraînements quotidiens, pour des matches, la pression. Lorsqu'on ne fait plus que deux entraînements par semaine et qu'on ne joue plus que le dimanche, ça change tout. Bon j'ai eu du mal, ça ne veut pas dire que c'est pour tout le monde pareil.

Quand avez-vous envisagé de devenir entraîneur?

Quand je jouais à l'Etoile, on m'avait confié l'équipe réserve des 15 ans, et on avait fini champions de Corse. Ensuite, j'ai signé à Furiani, mais l'aventure n'a duré que 3 mois et j'ai rejoint Ville di Pietrabugno où Jacques Zimako officiait. Mais, pour un problème administratif, je n'ai pas pu jouer de la saison, alors j'ai entraîné. On a fini 3^e, nous sommes montés en division d'honneur. Nous avons aussi été finalistes du Challenge et de la coupe de Corse, puis le club s'est mis en sommeil. J'ai rejoint Toga-Cardo et Jérémy Ventura m'a demandé de donner un coup de main : j'ai repris les 15 ans et depuis je n'ai plus jamais arrêté d'entraîner. J'ai passé mes diplômes au fur et à mesure. Aujourd'hui ça fait 15 ans que j'entraîne en DH ou N3.

Vous avez vu le football des deux côtés de la Méditerranée: y-a-t-il a des différences dans la façon de jouer?

Il y a une identité forte des équipes d'ici, ça c'est sûr. Ensuite, il y a un traitement différent suivant que vous faites partie d'une équipe corse ou continentale. Je l'ai remarqué dès que j'ai signé au Sporting. J'étais là depuis 3 mois et on jouait à Martigues. Je connaissais bien l'arbitre du match et à un moment donné, j'ai rouspété sur une action, il m'a dit: «*Oh, vous les Corses, vous la ramenez toujours*». Je lui ai rappelé que ça ne faisait que 3 mois que j'étais dans l'île, alors que partout sur les terrains où il m'avait arbitré il ne m'avait jamais rien dit. Il y a donc bien une différence de traitement, même s'il ne faut pas tomber dans la victimisation.

Est-ce que les règles du jeu font que les matches sont moins engagés aujourd'hui?

Il y a beaucoup plus de surveillance, donc il y a moins de «*casse de banque*». Avant, dans les tunnels, il y avait deux, trois gestes qui paraient, d'autres sur le terrain qui passaient inaperçus. Maintenant, avec toutes les caméras, tous les ralentis, ça a modifié le comportement de certains joueurs.

Est-ce un bien pour le football?

Je pense que c'est un bien, car à un moment donné on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. La société a beaucoup changé. Ce qui est dommage, c'est qu'à l'heure actuelle, il devient compliqué d'aller aux stades avec ses petits-enfants, car selon où l'on est placé, ça peut devenir dangereux pour les gosses. Alors, que pour un match de rugby, on peut aller partout avec sa femme, ses enfants et ses petits-enfants. C'est

dommage que les supporters des équipes adverses à Furiani, comme ailleurs, se retrouvent dans des cages, comme au zoo. C'est triste d'en arriver là.

L'autre solution serait de faire payer très cher les spectateurs comme en Angleterre. Qu'en pensez-vous?

L'Angleterre a été le pays où, avec les hooligans, les supporters étaient les plus fous. Mais les instances ont complètement éradiqué le phénomène avec des stades sans grillage. Ils ont frappé très fort sur les hooligans, les clubs qui toléraient ces débordements. Ce sont les seuls moyens qu'à mon sens, on peut utiliser. Exemple en ligue Méditerranée, tant de cartons rouges dans la saison entraîne des retraits de points. Du coup, les clubs font leur propre police.

Pensez-vous que la violence dans et hors des stades a contribué à la chute du SCB?

Le Sporting a toujours été en lui-même un club où c'était chaud. Je ne suis pas suffisamment au fait de la situation, mais je pense que ça part d'une incompréhension, dommageable, qui s'est installée ces dernières années entre les dirigeants en place, la presse et le public. Parce que tout était opaque et même aujourd'hui encore après la dissolution. À partir du moment où les gens ne comprennent pas, ils se posent des questions. Et quand on se pose des questions, on fantasme puis on se fait des films. Parfois des navets. Cette incompréhension a mené à ce qu'il y ait des débordements qui ont peut-être aussi coûté la place du Sporting en L1. Je ne sais pas si le club serait passé avec la DNCG, mais les débordements contre Lyon ont été dommageables, tout comme le fait de jouer les matches à l'extérieur. À Bastia, on ne pouvait pas se permettre ça. Déjà, c'était compliqué avec l'effectif et en plus il y a des supporters qui n'ont pas bien compris. Ça n'est pas forcément leur faute, il faut tout remettre à plat, mais c'est tellement complexe. Je ne vois pas où sont les solutions.

Comment voyez-vous l'avenir du football en Corse sans club moteur comme Bastia, même s'il reste le Gaz et l'ACA?

Sans le Sporting, c'est comme si un beau jour on annonçait à un Marseillais ou à un Stéphanois qu'il n'y a plus l'OM ou l'ASSE. Ce serait une tragédie. Pour Bastia, c'est identique, c'est une tragédie. Ceci dit, il existe toujours. Il est immortel, mais il va falloir du temps pour le reconstruire. Il faut les bonnes personnes à la bonne place. Strasbourg a mis 9 ans pour remonter, Grenoble 6, il n'y a pas de raison, si le club est bien géré, qu'il ne rebondisse pas d'ici quelques années. Je suis optimiste dans la mesure où on n'est pas descendus plus bas. Il faudra prendre son mal en patience, tout le monde sera derrière le Sporting comme le prouve déjà l'opération Socios, avec plus de 4700 personnes. J'ai bon espoir, mais il ne faut pas que les gens s'impatientent. Si c'était si simple, juste une question de budget, Paris aurait été champion l'an passé et cette année on n'en parle même pas. ■

Propos recueillis par Michel MAESTRACCI

Débuts professionnels en 1972 à l'Olympique avignonnais où il restera jusqu'en 1977, disputant 132 matches.

Après être passé par le FC Rouen et l'Olympique d'Alès, il va évoluer au FCAS Grenoble (de 1980 à 1982) puis à l'OM (de 1982 à 1984) avant de rejoindre l'AS Saint Etienne où il restera de 1984 à 1986, année de son arrivée au SEC Bastia où il jouera jusqu'en 1989. Durant sa carrière, il a disputé 60 matches en Division 1 et 439 matches en Division 2. Après avoir entraîné le FC Aregno Calvi, l'USC Corte, l'AS Furiani-Agliani et le Borgo FC, il a fait son arrivée au Gallia Club Lucciana en 2013. ■

«*Et quand on se pose des questions, on fantasme puis on se fait des films. Parfois des navets.*»



AGIR PLUS SOLUTION
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

500 € d'aide pour remplacer
vos convecteurs électriques *

***Plus d'information sur corse-energiea.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*500€ d'aide pour une résidence principale, travaux réalisés par des partenaires Agir Plus disposant de la qualification RGE.



CREATION DE SOCIETE

N° 01



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli
20200 BASTIA
Tel : 04. 95. 37. 64. 79
Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 19 septembre 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TANTUM

Forme : Société Civile

Siège : 1 rue du Stazzale - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 450 € par apport en numéraire pour la somme de 243 € et par apport de 207 actions de la société « ANDRESSI » d'une valeur totale de 207 €.

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Xavier DE PERETTI, demeurant 1 rue du Stazzale, 20137 Porto-Vecchio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Dénomination : PG2B

Siège Social : 8 Rue Miot - 20200 Bastia
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : Fabrication vente de pommes frites ainsi que la fabrication et la vente de glaces et sorbet.

En plus généralement, toute opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger.

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Apports en numéraire : 500 Euros

Président : M. GIULIANI Pascal, 8 rue Miot, 20200 Bastia

Immatriculation : au RCS de Bastia

Pour avis

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 septembre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A & G ;

SIEGE SOCIAL : 48 Avenue Docteur Noel Franchini, AJACCIO [20090]

OBJET : - Pratique et enseignement des danses de Sociétés ; Cours particuliers et collectifs ; Chorégraphies ; Organisation de spectacles et de mis en scène de la pratique enseignée ; Coaching personnalisé ; Toutes formes de Merchandising autour de l'activité exercée ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : - Monsieur Grégoire LYONNET, demeurant Avenue des crêtes les horizons 1, Bât C Route des Sanguinaires, Plein soleil, AJACCIO [Corse],

DIRECTEUR GENERAL : - Madame Alizée LYONNET, demeurant Avenue des crêtes les horizons 1, Bât C, Route des Sanguinaires, Plein soleil, AJACCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/09/2017 il a été constitué une SCCV dénommée :

LES HAUTS DE SOTTA

Siège social : chez probat z.i. murtonu arataggio 20137 PORTO VECCHIO

Capital : 5.000 €

Objet : L'acquisition sur la Commune d'A Sotta, des parcelles de terrain à bâtir. La construction sur ces terrains d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit

Gérant : M. TAFANI, Jean-Claude Lieu dit Fontana U Lattouu Route de Palombaggia 20137 PORTO VECCHIO

Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/09/2017 il a été constitué une société Dénomination sociale : **SINTINELLI** Siège social : Vacaccia, route de Poggio, 20243 Prunelli Di Fiumorbu Forme : SASU Capital : 1000 Euros Objet social : L'activité de tous services de protection, de sécurité, de gardiennage de biens et de personnes. Président : Monsieur Matthieu GREGO demeurant : Vacaccia, route de Poggio , 20243 Prunelli Di Fiumorbu élu pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

N° 06

MIDNIGHT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2017 fait à CERVIONE [2B] il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : MIDNIGHT
SIEGE SOCIAL : Domaine de Chebbia-20221 CERVIONE

OBJET : La société a pour objet la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons de 4ème catégorie ayant pour activité principale l'exploitation d'une piste de danse et l'organisation de spectacles.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré.

PRESIDENTE : Mme CESARINI Lena née le 24-11-1989 à Bastia [2B], demeurant Lieudit TOGA - Résidence Vaninna-Bât.C - 20200 Ville de Pietrabugno, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à BIGUGLIA, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : MT PISCINES
Siège : RN 193- CASATORRA- 20620 BIGUGLIA.

Objet : Commercialisation, achat, vente, mise en état de piscines et de tous accessoires et produits s'y rapportant ; achat, vente de mobiliers, d'installations et d'équipements pour l'habitat, le loisir et la détente ; fourniture de matériels et systèmes en rapport aux activités ci-dessus ou connexes et complémentaires ; études et conseils ; participation à toutes entreprises ou sociétés se rattachant à l'objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital numéraire : Mille euros.

Président : Michel, Alain CECCHI, BAS DU VILLAGE- 20253 BARBAGGIO.

Tout associé participe aux assemblées avec autant de voix que d'actions et si la société ne comporte qu'un associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts aux associés. Transmission et cession d'actions, quelle que soit la qualité du cessionnaire, soumises à agrément préalable du président, l'agrément est inapplicable en cas de réunion de toutes les actions en une seule main.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour Avis

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 07 septembre 2017, il a été constitué une société d'exercice libéral par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CABINET INFIRMIER DU MACCHIONE

SIEGE SOCIAL : Villa l'Alivu, Chemin du Macchione, BASTIA [20600]

OBJET : l'exercice de la profession d'infirmier libéral

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur SEBASTIEN LEDUC, demeurant Villa l'Alivu, Chemin du Macchione, BASTIA [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Olmeto, du 20/09/2017, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'acquisition, la mise en valeur, la propriété, l'administration, l'exploitation et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toutes natures et plus généralement de tous biens et droits immobiliers. L'acquisition par quelque moyen que ce soit de participations, titres, parts, actions de toutes personnes morales à prépondérance immobilière, immatriculées ou non et ce sans exception ni réserve. **Dénomination :** B.PIMMO. **Siège social :** 4 chemin de Buggiale 20113 Olmeto. **Capital :** 1 000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio. **Gérants :** Mme Catherine BIDALI-PIANELLI née POGGI demeurant 4 ch de Buggiale 20113 Olmeto, Mme Marie BIDALI-PIANELLI et Mme Françoise BIDALI-PIANELLI demeurant toutes deux 45 cours Balisoni 20113 Olmeto. **Agrément des cessionnaires de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou des descendants du cédant ; elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire

Pour avis, Le gérant

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société : **Dénomination :** 7 BONAPARTE
Forme : SARL
Capital : 1000 Euros
Siège : 7 Rue Bonaparte - 20000 Ajaccio
Objet : Commerce de détail d'objets de décoration, art de la table, vêtements, tous articles ou produits marchands non réglementés ainsi que tous services s'y rattachant.
Durée : 99 ans
Gérant : Madame Marie-Paule POLI : Avenue Napoléon III - 6 Parc San Lazaro - Immeuble Le Beauce, 20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société civile immobilière
- **Dénomination** : **VELFASCA**
- **Siège Social** : CANARELLI Jean Jacques GFA DU CASTELLARE Route d'Anghione 20213 Castellare Di Casinca.
- **Objet** : Acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment l'immeuble sis à BASTIA, cadastré section BN n° 578 , lieudit MARINACCE, d'une contenance de 1 ha 67 a 54 ca, consistant en :
 - Lot 29 : un appartement de type T3 au 2ème étage portant le n° B5
 - Lot 174 : un emplacement de parking extérieur portant le n°30
 - Lot 112 : un garage fermé portant le n° GA8
- **Durée** : 99 années
- **Capital** : 1000 euros
- **Apports En Numéraire** : 1000 euros
- **Apports En Nature** : néant
- **Gérance** : Monsieur Jean Jacques CANARELLI demeurant GFA DU CASTELLARE - Route d'Anghione 20213 Castellare Di Casinca - Madame Marie-Madeleine CALLIGARI demeurant Résidence Sainte Lucie Bt 1 20200 Ville De Pietrabugno
- **Cession De Parts** : Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social. Les dispositions des articles 1861 à 1864 du Code civil s'appliquent
- **Immatriculation** : au RCS de BASTIA.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S. S. P. du 20 09 2017, il a été constitué une Société par action simplifiée

- Dénomination** : **ART DECORATION INDUSTRIE**
- Enseigne** : ART DECORATION INDUSTRIE
- Siège social** : Quartier Vignola 20137 Porto Vecchio
- Objet** : La Société a pour objet : Tout commerce de décoration et création d'oeuvre unique sur tous supports et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes
- Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Capital** : 1000 Euros.
- Président** : - Monsieur QUILICHINI Jean Philippe, né le 06 Janvier 1986 à Aix en Provence demeurant : Quartier Vignola, 20 137 Porto-Vecchio
- Immatriculation** : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **AJP IMMO Capital** : 1000 euros **Siège social** : U Valdu 20172 Vero **Objet**: acquisition et location de biens immobiliers et exploitation par bail. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. Alain Piacentini demeurant U Valdu 20172 Vero. Cessions soumises a agrément. **RCS** : Ajaccio.

SACRATA

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social: Village De Giocatojo
20237 GIOCATOJO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GIOCATOJO du 11 Septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **SACRATA**
Siège social : VILLAGE GIOCATOJO-20237 GIOCATOJO
Objet social : La propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.
 - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérante : Madame MAURIN Christel, née le 17 Novembre 1971 à Marseille demeurant Femajola - 20218 Morosaglia.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 19/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **SOCIETE HOTELIERE PAGANI**
Siège : S.H.G.
Siège social : Lieu dit Campirasi, Parc d'activités de Purettonne, 20290 BORGIO
Objet social : Hôtel - restaurant
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Sébastien PAGANI demeurant 69 Route du Bord de Mer 20200 SANTA MARIA DI LOTA a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION** : **JU.DI.TEX 2A**
- FORME** : Société par actions simplifiée
- CAPITAL** : 10.000,00 euros
- SIEGE** : Résidence Le BASTIO - Bât. D - 20600 FURIANI
- OBJET** : La création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, sous la forme de franchise, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements pour enfants et adultes, accessoires, de chaussures, articles de maroquinerie, bagagerie, bijoux, cosmétiques et articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées.
- Tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements pour enfants et adultes, accessoires, articles de maroquinerie, articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées.
- DUREE** : 99 années.
- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte d'actions.
- Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.
- Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
- PRESIDENT** : Monsieur RENUCCI Jean-Michel, demeurant Résidence Le Bastio. Bât. D - 20600 Furiani.
- DIRECTEUR GENERAL** : Monsieur RENUCCI Jean-Michel, demeurant Résidence Le Bastio - Bât. D - 20600 Furiani.
- IMMATRICULATION** : au RCS de Bastia.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 25 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION** : **ATERA**
- FORME** : Société par actions simplifiée
- CAPITAL** : 1.000 euros
- SIEGE** : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO
- OBJET** : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de chaussures, d'articles chaussants et plus généralement de tous types de produits, articles et/ou accessoires en lien avec l'équipement de la personne
- DUREE** : 99 années
- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- INALIENABILITE DES ACTIONS** : Néant
- AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.
- PRESIDENT** : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA
- IMMATRICULATION** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 25 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION** : **PHARMADIS**
- FORME** : Société par actions simplifiée
- CAPITAL** : 1.000 euros
- SIEGE** : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO
- OBJET** : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de produits parapharmaceutiques, diététiques, cosmétiques, de produits de beauté, d'articles et/ou produits de parfumerie, d'hygiène, biologiques, phytosanitaires, de matériel médical et para médical, de produits et accessoires pour animaux, de vêtements et accessoires vestimentaires, de prothèses, de produits et accessoires de podologie, d'optique et d'audioprothèse, d'appareils de rééducation et/ou de musculation, et en général de tous produits de confort ou ayant trait à l'hygiène et à l'entretien du corps humain ou des animaux.
- DUREE** : 99 années
- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- INALIENABILITE DES ACTIONS** : Néant
- AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.
- PRESIDENT** : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA
- IMMATRICULATION** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 25 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION** : **BOCAT**
- FORME** : Société par actions simplifiée
- CAPITAL** : 1.000 euros
- SIEGE** : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO
- OBJET** : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de chaussures, d'articles chaussants et plus généralement de tous types de produits, articles et/ou accessoires en lien avec l'équipement de la personne.
- DUREE** : 99 années
- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- INALIENABILITE DES ACTIONS** : Néant
- AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.
- PRESIDENT** : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA
- IMMATRICULATION** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 08/08/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**CORSU ENERGIA CUNSIGLIU****Forme :** SASU**Capital :** 500 €**Siège social :** Lieu-dit Suaglione, 20230 Santa Lucia di Moriani**Objet :** Société de conseil, de commerce (vente de matériel électrique, électronique, d'éclairage et assimilé) et de services aux entreprises.**Durée :** 99 ans**Gérant :** SANTONI Célia demeurant Lieu-dit Suaglione, 20230 Santa Lucia di Moriani**Immatriculation :** au RCS de Bastia

Pour avis

N° 21

CADIMMO**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 15.000 EUR****Siège Social :** Centre Commercial**Port Toga - CS 60001****20291 BASTIA CEDEX****539 004 600 R.C.S. BASTIA**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2017, l'actif unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président

N° 22

PATES KALLISTE**SARL au capital de 40.556 euros****Siège social :** Lotissement**Pernicaggio, Lot n°8****20167 SARROLA CARCOPINO****310 071 147 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2017 à 11 heures, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Christian BALZANO de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de Mr Jean-Pierre TROTIN sont maintenues.

Pour avis, La Gérance

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto Vecchio du 05 Septembre 2017, il a été constituée la société suivante :

Dénomination : SCI STORICA**Forme :** Société civile**Siège :** Les terrasses de Vignola - 20137 Porto Vecchio**Capital :** 5.000€**Durée :** 99 ans**Co-Gérance :** M. Thomas Fournane, demeurant 24 rue de Saintonge à 75003 Paris et M. Jean Paul Decaen, demeurant 15 rue Jean Jaures à 20137 Porto Vecchio.**Objet :** Acquisition d'un ensemble immobilier composé de bureaux, administration et exploitation par tous moyens desdits immeubles et tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par tous moyens. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 23/08/2017, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : ACAM**Siège social :** Lieu dit Alta di Bevinco 20620 Biguglia **Capital Social :** cent euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune entièrement souscrites et libérées.**Apports en numéraire :** 100 euros**Objet :** - l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tout immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS.**Gérance :** Monsieur Philippe MARTINEZ demeurant à Lieu dit Mermucciu, 20600 Furiani et Madame Véronique MARTINEZ demeurant à 27 rue Rossini Batiment B, 06000 Nice**Cession de parts :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément sauf les cessions consenties entre associés**Immatriculation :** au RCS de Bastia

N° 25

SETEC**Société par actions simplifiée****Au capital de 38 112,25 euros****Siège social:** Z.I de Tragone**Lot N°34 - 20620 BIGUGLIA****384 335 626 RCS BASTIA**

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SETEC a décidé de transférer le siège social du Z.I DE TRAGONE LOT N°34, 20620 BIGUGLIA au BIGUGLIA ZI TRAGONE LOT 6 20620 BIGUGLIA à compter du 1er septembre et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le Président

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Paris le 1er septembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à Associée Unique ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOCCA DI FRATELLO**Siège social :** 33 rue Fesch 20000 Ajaccio**Objet :** restauration traditionnelle et rapide, la vente sur place à emporter de produits d'épicerie fine. **Durée :** 99 années **Capital :** 1 000 euros **Président :** la société RM PARIS ayant pour sigle RM PARIS, SARL sise 62 rue Tiquetonne 75002 Paris RCS PARIS 808 154 686**Directeur Général :** M. Bernard BILLEBAUD demeurant U Fuaellu 20218 Pietralba **Commissaires aux comptes****Titulaire :** M. Stéphane PICARD domicilié 11bis rue Bachaumont 75002 Paris**Suppléant :** M. Luc BOURDALE domicilié 16 rue Sainte Anastase 75003 Paris**Transmission des Actions** La transmission des actions a lieu conformément aux dispositions légales et statutaires.**Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

N° 27

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'électricité sur le territoire de la commune d'ALERIA****1ère parution,****DURÉE DE L'ENQUÊTE** [arrêté préfectoral n° 632 - 2017 en date du 21 septembre 2017] :**Du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2017 inclus.****SIÈGE DE L'ENQUÊTE :** Mairie d'Aléria**LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :** Mairie d'Aléria **PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 29 août 2017] :

Madame Aurélie VADELLA, désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire, recevra le public à la mairie d'Aléria, selon les modalités suivantes ;

~ lundi 16 octobre de 14 heures à 17 heures,

~ mardi 7 novembre de 14 heures à 17 heures

~ vendredi 17 novembre de 14 heures à 17 heures

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Aléria.

Un registre dématérialisé sera également mis sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/511>.

Ce registre virtuel sera clos automatiquement le jeudi 27 juillet 2017, à 16 heures précises, date de clôture de l'enquête publique.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le jeudi 27 juillet 2017. Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Pierre BRIERE, ingénieur de projets pour la société Générale du Solaire, 230 rue saint Exupery, 34130 Mauguio [Tél : 04 11 62 63 59 - Portable 07 77 26 71 58].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Aléria, pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423- 32 du code de l'urbanisme.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 28

**CORSE DU SUD**
Le Département**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental

Pôle exploitation et agences routières

Agence de Sartène-antenne de Sartène

Cité administrative

BP 221

20100 SARTENE - CEDEX

Tél : 04 20 03 93 36

Référence acheteur : d4/jsm/2017/027

L'avis implique un marché public

Objet : RD 268 PR 32+000 MUR DE SOUTÈNEMENT + PARAPET**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% le coût

30% Valeur technique

Remise des offres : 17/10/17 à 15h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 27/09/2017Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info>Mettez en scène votre intérieur,
pour une vie nouvelle ...

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE QUARTIER «LA PORETTA»

2ème parution,

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°17/0640/AFF FONC en date du 30 août 2017, il sera procédé à une enquête publique portant le transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public communal, de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le quartier « La Poretta », ci-après désignées :

- Partie des Rue Simon Castelli ; Rue René Biancarelli ; Traversa di I Canni [future dénomination envisagée] ; Stritta Toppola [future dénomination envisagée] constituée de la parcelle cadastrée section AK n°42 (pour parties) ;
- Partie de la rue du Commandant Quilici constituée des parcelles cadastrées section AK n°188 ; section AK n°57 et section AK n°189 [pour partie] ;
- Stritta di a Pinetta [future dénomination envisagée] constituée d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n°214 ;
- Partie de la RT 101, avenue de Bastia, constituée des parcelles cadastrées section AK n°41 ; section AK n°56 ; section AK n°217.

L'acte portant classement d'office comportera également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques sera limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

L'enquête se déroulera au « Foyer » de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca-Serra » [bâtiment abritant la cinémathèque régionale et le centre culturel communal] sis rue Fred Scamaroni - 20137 Porto-Vecchio, pendant une durée de vingt-et-un jours consécutifs du lundi 25 septembre 2017 à 9h00 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : 8h00 - 20h00 (sauf samedi matin et dimanche fermé).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur désigné pour cette affaire. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur l'espace dédié du site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/490>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou par courrier à M. le Commissaire-Enquêteur, [Enquête publique / Délibération du conseil municipal n°17/089/AFF FONC du 11/07/2017] - « Foyer » de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca-Serra » sis rue Fred Scamaroni - 20137 Porto-Vecchio, ou par voie électronique à son attention avec la messagerie : <https://www.registre-dematerialise.fr/490>.

A cet effet, Monsieur Laurent CALVET, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (retraité), a été désigné pour conduire la présente enquête publique. Il recevra le public au « Foyer » de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca-Serra » sis rue Fred Scamaroni - 20137 Porto-Vecchio :

- le lundi 25 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi 30 septembre 2017 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 04 octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le vendredi 13 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 18 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une réunion publique sera organisée le premier jour de l'enquête, soit le lundi 25 septembre 2017 à 17h30, dans l'espace « Cafétéria » de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra ».

Un mois après la clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Porto-Vecchio pendant un an.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Pôle exploitation et agences routières
Agence de Sartène-antenne de Sartène
Cité administrative - BP 221
20100 SARTENE CEDEX - Tél : 04 20 03 93 36

Référence acheteur : d4/jsm/2017 026

L'avis implique un marché public

Objet : RD 157 PR 5+300A 6+800 TROTTOIR BETON

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 70% le coût
- 30% Valeur technique

Remise des offres : 09/10/17 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 22/09/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

MAISON DU DEVELOPPEMENT

RN 198 MORIANI PLAGES - 20230 SAN NICOLAO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

MAISON DU DEVELOPPEMENT

RN 198 MORIANI PLAGES - 20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ : MO - AMENAGEMENT DES 9 PLAGES DE LA COSTA VERDE (aire d'accueil - stationnement - douches - vestiaires - accessibilité handicapés - aménagements paysagers - signalétique)

Montant prévisionnel du marché 500.000 euros.

CONDITION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée art 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

CONDITION DE PARTICIPATION : Les candidatures seront sélectionnées en application du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 - DC2 -ATTRI 1 pour présenter leur candidature.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix 70% - de la rémunération du maître d'œuvre sous la forme d'un taux de rémunération.

2. Délai 30% - de production du DCE

Les délais d'interventions sont à proposer dès la saisie du prestataire par les services techniques de l'EPCL.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 2 OCTOBRE 2017 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 20 SEPTEMBRE 2017.

LE PRESIDENT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414

20183 AJACCIO CEDEX - Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MP2017-131

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement de Sécurité Rd 257 Pr 9+760 à 9+960

Commune d'Olmeto - Canton du Sartenais Valinco (2 lots)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - V.R.D

Lot N° 2 - Enrobés

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité technique de l'offre

70% Prix des prestations

Remise des offres : 16/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/09/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIO CEDEX 1. Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621. Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Travaux de réparation et de confortement de la culée rive gauche du viaduc ferroviaire de Casamozza

Numéro de référence : 17S0033

Date limite de remise des offres : 16 octobre 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 septembre 2017

N° 34

COMMUNE DE ZONZA**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Zonza**Correspondant :** DYCKE benoit,

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

tél. : 0495715378,

télécopieur : 0495714918,

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.frAdresse internet : <http://www.zonza.fr/>Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>**Objet du marché :** fourniture de lanternes LED.**Type de marché de fournitures :** achat**CPV - Objet principal :** 31000000.**Lieu d'exécution :** Sainte Lucie de Porto Vecchio village,

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

Code NUTS : [FRM01].

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : Fourniture de Lanternes à LED**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

Fourniture de lanternes LED avec des hauteurs de feux de 4,00 m, 6,00 et 8,00 m. 98 lanternes de 4,00, 192 lanternes de 6,00 m et 69 de 8,00 m..

Estimation de la valeur (H.T.) : 130000 euros.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC .:

Prestations divisées en lots : non.**Durée du marché ou délai d'exécution :**

2 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :

30 octobre 2017

Unité monétaire utilisée : l'euro.**Conditions de participation :** La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.**Date limite de réception des offres :** 11 octobre 2017 à 12:00.**Délai minimum de validité des offres :**

3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA ZONZA 03/17.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 septembre 2017.**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

COMMUNE DE ZONZA

Correspondant :

M DYCKE Benoit

Mairie Annexe

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

tél. : 04 95 71 53 80

courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiana

20407 BASTIA CEDEX

tél. : 04 95 32 88 66

courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

N° 35

AVIS DE PUBLICITE**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/FS/05

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : FOURNITURE, ENTRETIEN ET REPARATION DE MATERIELS AGRICOLES, DE FENAISON, D'ELEVAGE ET DE TRAVAIL DU SOL**Procédure :** Procédure adaptée**Forme de la procédure :** Prestation divisée en lots : oui Lot N° 1 - Fourniture de machines a**Lot N° 2 -** Fourniture, entretien et**Lot N° 3 -** Fourniture de matériels**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

30% Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique

10% Délai de garantie

Remise des offres : 16/10/17 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 22/09/2017**Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>**

N° 36

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621. Courriel : commande.publique@ct-corse.frAdresse internet : <http://www.corse.fr>**Objet du marché :** Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la toiture de la caserne génoise sur la commune de Bunifaziu immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 22 avril 1994**Numéro de référence :** 17S0088**Date limite de remise des offres :** lundi 06 novembre 2017 à 16h00**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 25 septembre 2017

N° 37

COMMUNE DE PRATO DI GIOVELLINA**ENQUETE PUBLIQUE
DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE****1ère Parution,**

Par arrêté N° 01 du 22/09/2017, le Maire de la Commune de Prato di Giovellina a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la carte communale sur l'ensemble du territoire de Prato di Giovellina, pour une durée de 36 jours : du 18 octobre 2017 au 22 novembre 2017 inclus.

Madame Muriel DE BASQUIAT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le Tribunal Administratif de Bastia.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Prato di Giovellina, lieu-dit Prato Mezzo, 20218 Prato-Di-Giovellina les :

- Mercredi 18 et 25 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

- Mercredi 8 et 22 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le dossier de projet de carte communale, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Prato-Di-Giovellina pendant la durée de l'enquête publique du 18 octobre au 22 novembre 2017 inclus.

Ils seront consultables aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi de 14 h à 17 h

- Mercredi de 14h à 17h

- Vendredi de 14h à 17h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur Muriel DE BASQUIAT

Mairie de Prato di Giovellina [20218].

Tél : 04.95.37.25.85 - 06.07.79.96.73

Pour Insertion
Le Maire, José SIMONI

N° 38

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio du 22 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.S.U**Objet :** tatouage, onglerie, piercings, vente de produits liés au tatouage et au piercing, bijoux fantaisie et accessoires de manucure.**Dénomination :** ART CORPS**Siège social :** Pôle d'activité St Marc Bd Louis Campi La Rocade 20000 AJACCIO**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S**Capital :** 1000 €**Président :** Madame Aurélie AUSSIBAL, née le 9 février 1989 à Marseille, de nationalité française, célibataire, demeurant à Calcatoggio [20111], Casa di Mammona, Lieu dit Borgo.**Directeur Général :** M. POLO PACCIONI Olivier, né le 31 août 1984 à Oullins, demeurant à Calcatoggio [20111], Casa di Mammona, Lieu dit Borgo.**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives.**Droit de vote :** une action donne droit à une voix.La transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 39

FAMVAL**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2017 fait à Lucciana, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière**DENOMINATION:** FAMVAL**SIEGE SOCIAL:** Villa Valliccioni- Route de la Madrague- 20290 LUCCIANA**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés**CAPITAL :** 200 euros entièrement libéré.**GERANCE :** Monsieur VALLICCIONI Jacques né le 08-04-1973 à Bastia, de nationalité Française, demeurant 13 Lotissement le Lancone- 20620 Biguglia, pour une durée illimitée.**IMMATRICULATION:** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 40

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la :

SASU SARTE JEAN-BAPTISTE [SAS]
Restaurant le Pascal Paoli
Moriani Plage
20230 San-Nicolao

Activité : Restaurant [GR] - Vente de boissons non alcoolisées
RCS BASTIA B 751 875 451, 2012 B 293
Date de cessation des paiements : 16/06/2017

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 41

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SEPS [Sarl]
Villa Marie Pierre - Entrée Du Village
Chez Alexandra Graziani
20290 Borgo

Activité : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
RCS Bastia B 811 016 252, 2015 B 219
Date de cessation des paiements : 19/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 42

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

MODULAR HOUSE CORSICA [SAS]
Résidence Marana Beach
Route de la Marana
20620 Biguglia

Activité : La construction de maisons
RCS Bastia B 802 739 219, 2014 B 355
Date de cessation des paiements : 19/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 43

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à

l'égard de :

ISOBAT 2B [SAS]
Lieu Dit Puretti
Rés.Sampiero Corso Bt B
20600 Bastia

Activité : tous travaux de second oeuvre
Date de cessation des paiements : 19/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 44

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SIMEONI Sandrine, Marjolaine
"EUKLEIA COMMUNICATION ET IMAGE"
25 Chem. du Massone
Chez Mme Giansily
20200 Pietranera

Activité : Community management
RCS BASTIA A 793 647 959, 2013 A 118 [RADIE]
Date de cessation des paiements : 19/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 45

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

SCI LE NEFLIER [SC]
Porcellone
Lieu dit Migliacciario
20243 Prunelli Di Fiumorbu

Activité : Location meublée
RCS BASTIA D 430 172 353, 2000 D 55
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 46

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

CLAIRE PISCINES ET SPAS [C.P.S] [SARL]
Z.I de Furiani
20600 Bastia

Activité : Pisciniste
RCS BASTIA B 522 311 356, 2010 B 223
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 47

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

LA SOCIETE ANIMATION PRESTATION "SAP" [SARL]
Haut du Village
20215 Vescovato

Activité : Organisation d'évènements
RCS BASTIA B 814 527 313, 2015 B 528
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 48

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé la liquidation judiciaire de :

ANTOMARCHI Frédéric
"POLY MOUSSE" Valrose
20290 Borgo

Activité : Matelassier - vente de tous articles en mousse
RCS BASTIA A 345 274 682, 98 A 22
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 49

Par jugement en date du 19/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

SAS ZAPATA [SAS]
Valrose
Lieu Dit Purettone
20290 Borgo

Activité : Location d'infrastructures sportives ...
RCS BASTIA B 800 643 041, 2014 B 111
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Pour Extrait,
Scp Nappi-Casanova
Greffiers Associés

N° 50

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 06/09/2017, le Tribunal de Commerce de Nice a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de :

Sarl Transports Achilli
186, avenue Henri Dunant
Le Cattleya Bt A
06100 Nice

RCS Nice : 503 200 917 2008 B 00627
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 2012 B 543

<transports routiers de marchandises de proximité moins de 3,5 tonnes de pma >
Lieu Dit Mormorana
20290 Borgo

Liquidateur : SCP Pellier représentée par Me Marie Sophie Pellier, 41 Boulevard Carabacel [0600] Nice

N° 51

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Thierry Vincent DI FRAYA ayant son siège social Résidence les Marines du Soleil - 20253 PATRIMONIO

INSCRITE AU RCS: 392 257 820 00010
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 12 MARS 2016

ACTIVITE : INFIRMIER
JUGE COMMISSAIRE : Mme SBRAGIA
Juge commissaire titulaire

MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, - Résidence U BOSCU D'ORU Pietranéra 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

N° 52

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Olivier Christophe SANTARELLI GERANT DE L'ENTREPRISE TETRAPLAN N° SIREN 499 541 548 ayant son siège social BARCHETTA- Résidence FER-RALI - 20290 VOLPAJOLA
INSCRITE AU RCS: 499 541 548

Pour extrait : le Greffier

N° 53

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la Coopérative CARNA PAISANA représentée par son dirigeant M. LUCIANI Jean Darius ayant son siège social Mairie de Casamaccioli- 20224 CASAMACCIOLI

FORME : Coopérative
INSCRITE AU RCS :
siren 524 001 393 00015

ACTIVITE : collecte abattage transformation de produits carnés.

Pour extrait : le Greffier

N° 54

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

l'Association CAP VERT prise en la personne de son représentant légal M. RAMORA André son Président ayant son siège social L.D. CEPITA- 20228 LURI
FORME : Association

Pour extrait : le Greffier



N° 55

2D

SAS transformée en SARL
au capital de 2.000 Euros
Siège social : Lotissement Bevinco
20620 BIGUGLIA
539 205 575 RCS BASTIA

Par décision du 01/08/2017, l'associée unique a décidé :

- la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 01/01/2017, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 20 parts sociales de 100 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Mr Sébastien PAGANI, demeurant 69, Route du bord de mer, 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mr Sébastien PAGANI, demeurant 69, Route du bord de mer, 20200 SANTA MARIA DI LOTA - d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "2D". - d'étendre l'objet social aux activités de "Marchand de biens et promotions immobilières".

POUR AVIS

N° 56

Le 31.8.17, l'associé unique de **SARL VIP CONCEPT**, au capital de 5.760 €, ayant son siège social à BIGUGLIA (20A) 15, Lot. Arbucetta - bât C2, 410 488 359 RCS BASTIA, a décidé de **transformer la société** en SAS à compter du même jour, modifier la dénomination sociale et nommer un Président et un Directeur Général. ANCIENNE MENTION PUBLIÉE Forme : SARL - Gérant : M. G. LEWIS 10b, chemin de Tremainville 77760 LARCHANT - NOUVELLE MENTION : Forme : SASU - Président : M. Gilbert LEWIS 1, rue Résidence Alba Marana 20290 BORGIO - Directeur Général : Mme Virginie ROSSI 1, rue Résidence Alba Marana 20290 BORGIO. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédée et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

N° 57

BERNARDI

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège : Impasse BERNARDI
83200 TOULON
382 306 884 RCS de TOULON

Au terme d'une AGE en date du 20/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1er octobre 2017 : Place de l'ORMO, route de ZOZA 20112 SANTA LUCIA DI TALLANO. Gérance : Mme GABRIELLI Nadine demeurant 111, avenue FRANDORE, 83200 TOULON.

Les modifications seront enregistrées au RCS d'AJACCIO.

N° 58

DELTA LUX COMPANY SAS

Au capital de 5000 euros
Siège social : Quartier Canavaggio
20142 Campo
830 666 897 RCS Ajaccio

L'AGE du 21/09/2017 a décidé d'étendre l'objet social à : Tous travaux d'installations électriques. Dépôt au RCS d'AJACCIO.

N° 59

DELTA LUX COMPANY SAS

Au capital de 5000 euros
Siège social : Quartier Canavaggio
20142 Campo
830 666 897 RCS Ajaccio

L'AGE du 21/09/2017 a nommé M. Ercoli Julien, Hameau U Chiosu, 20270 Aghione à la fonction de directeur général à compter du 21/09/2017. Dépôt au RCS d'AJACCIO.

N° 60

TERRA CORSA DISTRIBUTION

SARL transformée en SAS
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Chez M. Simon ANDREANI,
Marina II
20110 PROPRIANO
749 862 256 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 19/09/2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 Euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Simon, Félix, Jean Marie ANDREANI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le Président de la société : Mr Simon Félix Jean Marie ANDREANI, demeurant Marina II 20110 PROPRIANO.

COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés : Mme Margot Anne BERGEOURS, domiciliée 96, Rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE, titulaire, M. Dominique LEONETTI, domicilié 8, Rue François PIETRI 20090 AJACCIO, suppléant.

Pour avis, la Gérance

N° 61

SCI CORSE

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 6 Rés. U Giardinu
Felice - San Cipriano
20137 LECCI
RCS AJACCIO 520 342 346

Au terme d'une délibération en date du 14 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de 6 Résidence U Giardinu Felice, San Cipriano, 20137 LECCI à 2 Lotissement Civa, Taglio Rosso, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

L'article des statuts y afférent ont été modifié en conséquence.

La Gérance

N° 62

EP BATIMENT SAS

Au capital de 1000,00 Euros
41 ROUTE DES CANNES
20166 PORTICCIO
808 591 358 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au LIEU-DIT LA CRUCIATA, 20166 PIETROSELLA à compter du 01/09/2017. Gérance : Madame AUDE EMIRZE, demeurant 41 ROUTE DES CANNES, 20166 PORTICCIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 63

PIANICCIA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 45 000 Euros
Siège social : 14, rue Forcioli Conti
20000 AJACCIO
R.C.S. : AJACCIO B 453 173 437

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des associés en date du 20 septembre 2017, que :

- le capital de la Société a été réduit de 45 000 Euros par voie de rachat et d'annulation de 450 parts sociales et ramené de 90 000 Euros à 45 000 Euros. Le siège de la société a été transféré d'AJACCIO, 27 cours Napoléon à AJACCIO, 14 rue Forcioli Conti.

L'objet a été étendu aux activités de restauration snack, glacier.

Monsieur Dominique SUBRINI demeurant Camping U PRUNELLI - 20166 - PORTICCIO a été nommé Gérant de la société en remplacement de Monsieur Robert GAUTHIER, démissionnaire. Les statuts ont été refondus.

Pour Avis, La Gérance

N° 64

CFTL

SAS au capital de 1.000 €
Siège : Lieudit Caparone
20129 BASTELICACCIA
801 751 264 RCS de AJACCIO

CFTL SAS au capital de 1.000 € sise Lieudit Caparone 20129 BASTELICACCIA 801751264 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 07/09/2017, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 65

CORUNEDDU

Société civile
Au capital de 2 000 euros
porté à 35.236 euros
Siège social : 15 Lotissement A Trinita,
Route de Cala Rossa
20137 PORTO VECCHIO
822 766 739 RCS AJACCIO

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2017, le capital social a été augmenté de Trente Trois Mille Deux Cent Trente Six (33 236) euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille (2 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-cinq mille deux cent trente-six (35 236) euros.

Modification : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

N° 66

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 04 septembre 2017, Monsieur Ange Pascal Lorenzi né le 05 mai 1961 à Bastia domicilié 10 Allée des Martinets - 20600 Furiani et Mme Vanina Lorenzi née le 01 mars 1968 à Bastia domiciliée 16 Avenue Emile Sari 20200, ont mis fin d'un commun accord au contrat de location consenti à SAS L'UVA, 2 rue des Zépyrs à Bastia représenté par son gérant Monsieur Pierre Lorenzi né le 17 août 1992 à Bastia, domicilié 10 Allée des Martinets 20600 Furiani.

Pour un fonds de commerce licence IV sous l'enseigne "L'UVA" sis 2 rue des Zépyrs et 5 Baietta 20200 Bastia et cela à compter du 04 septembre à minuit.

Pour avis et mention

N° 67

S.C.I ANAIS

09 Lotissement Arbuceta
Rond Point de Ceppe
20620 BIGUGLIA

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 Juin 2017

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 Juin 2017 la collectivité des associés :

- a décidé de **transférer le siège social** qui était aussi l'établissement unique au Lieu-dit Menta, Route du Village, 20290 BORGIO et ce à compter du 01 Juillet 2017,

- a décidé de fermer l'ancien siège social qui était situé : au 09 Lotissement Arbuceta Rond Point de Ceppe, 20620 BIGUGLIA.

L'article N° III des statuts a été modifié en conséquence.

- a pris acte de la **cession de parts sociales** librement intervenue le 22 Juin 2017 entre :

- "La Sarl CARACTERE - M. VILLETTE Patrick"

- "La Sarl CARACTERE - M. FIORELLA Yves"

L'article N° VII des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute Corse).

N° 68

E.C.A. (ECURAGE CANALISATION ASSAINISSEMENT)

S.A.R.L.

Au capital de 7.622,45 €
Siège social : Quartier Monte Carlo
20600 FURIANI
395 196 652 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Pierre, Jean, Baptiste STROMBONI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Luc Antoine Jean Louis TIMSIT, demeurant Cardo Village 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mr Pierre, Jean STROMBONI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Luc TIMSIT.

Pour avis, La Gérance

N° 69

FACSI

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 405 domaine de la Viva
20166 PORTICCIO
RCS de AJACCIO 510 455 637

Par décision du 01/09/2017, l'assemblée générale a adopté les modifications suivantes:

- Le siège social a été transféré du 405 domaine de la Viva - 20166 PORTICCIO au 4 lotissement Cardicciola - 20166 Pietrosella, à compter du 01/09/2017. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Le capital a été augmenté de 9 000 euros pour être porté à la somme de 10 000 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

N° 70

3M PARTNERS

SAS au capital de 1.000 €
Siège : 6 AVENUE PASCAL PAOLI
20000 AJACCIO
829 696 731 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 08/09/2017, il a été décidé de remplacer l'objet social par : Services de gestion de projet de constructions, l'organisation du financement et de la conception, et la prise en charge des fonctions de gestion et de contrôle. Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 71

L'ESCALE SUR LA PLAGE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : Porto Pollo
20140 SERRA DI FERRO
810 793 372 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de Directeur Général Monsieur Jordan, Jonathan, Jérémy CORRETTE, né le 17 novembre 1988 à Narbonne [11], de nationalité française, demeurant : Porto Pollo 20140 SERRA DI FERRO à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance

N° 72

EURL AGC

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1 250 €
Siège Social : Les 4 chemins
Immeuble Mattei
20 137 PORTO VECCHIO
N° R.C.S. AJACCIO 503 313 553

Avis de modification

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2017, les associés ont décidé de transférer à compter du 19 septembre 2017, le siège social qui était Les 4 chemins - Immeuble Mattei - 20 137 PORTO VECCHIO à l'adresse suivante : 161 avenue de Grasse - Cannes [06400]

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Cannes.

Pour avis et mention,
Le Gérant, FUCCARO Valérie

N° 73

**EGDC
Electricité Générale
de Corse**

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Siège social : 75 Hameau de Castelacce
20224 Calacuccia
Siret: 812 975 605 00013
au RCS de Bastia
Président : de Gentile Charles-Laurent

Par assemblée en date du 20 septembre 2017, il a été décidé le changement de président

Ancien président : de Gentile Charles-Laurent

Nouveau président : de Gentile Marc
Il a été décidé le changement d'adresse

Ancienne adresse : 75 Hameau de Castelacce 20224, Calacuccia

Nouvelle adresse : 10 boulevard Dominique paoli Imm Panero 20090 Ajaccio

Pour avis, le Président

N° 74

DOMAINE SIMEONI

Société Civile D'Exploitation Agricole
Au capital de 1 000.00 €
Siège social : route de l'Aéroport
Lieudit Chiapulellu
20260 CALVI
805 073 574 RCS BASTIA

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2016, il résulte que : Le capital social a été augmenté d'une somme de mille [1000] euros, pour être porté de 1000 euros à 2 000 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de deux mille [2 000] euros.

Il est divisé en deux cents [200] parts sociales de dix [10.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

N° 75

**S.M.C.R
société méditerranéenne
de construction
et rénovation**

Société par actions simplifiée (SAS)
Siège social : 62 cours Napoleon
20000 ajaccio
Président : de Gentile Charles-Laurent
Directeur général : Pierre André
Siret : RCS d' Ajaccio

Par assemblée en date du 20 septembre 2017 il a été décidé le changement de président

Ancien président : de Gentile Charles-Laurent

Nouveau président : de Gentile Marc
Pour avis, le Président

N° 76

VILLA MOSCONI

SAS au capital de 10.000 €
porté à 60.000 €
Siège social : La Marine 20137
PORTO VECCHIO
818 495 319 RCS AJACCIO

Du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 31/07/2017, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant 50.000 € par émission de 5.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 € à 60.000 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille [10 000 euros].

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante mille [60.000] euros.

Pour Avis, Le Président

N° 77

MODIFICATION CAPITAL

L'AGE du 15.6.17, les associés de la **SARL VIP CONCEPT** au capital de 8.000 € ayant son siège social à BIGUGLIA [20A] 15, Lot. Arbutetta - bât C2, 410 488 399 RCS BASTIA, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 140 parts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 31.8.17, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée, se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 2.240 €. Ancienne mention publiée : Capital social : 8.000 € ; nouvelle mention : Capital social : 5.760 €.

N° 78

IN VINO VERITAS

SAS au capital de 10 000 €
Siège Social : 32 Centre Commercial
de St Cyprien
20137 LECCI
RCS AJACCIO 800 536 369

Suivant décisions du 27 août 2017 à LECCI (20137), l'associée unique demeurant 32 CENTRE Commercial de St Cyprien - 20137 LECCI, a arrêté le compte définitif de liquidation qu'elle a établi en sa qualité de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AJACCIO.

N° 79

STRATÉYS

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES

"CORSICA VERDE 4"

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 10 Strada Vechja
Lotissement U Magnificu
à [20290] BORGIO
813 671 872 RCS BASTIA

L'Assemblée générale du 22 juin 2017, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - Le Président

N° 80

STRATÉYS

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES

"CORSICA VERDE 5"

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 10 Strada Vechja
Lotissement U Magnificu
à [20290] BORGIO
813 685 187 RCS BASTIA

L'Assemblée générale du 22 juin 2017, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - Le Président

N° 81

**Vanina GENNARI**

Avocat
52, Cours Napoléon
20000 AJACCIO

JJ AIR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000€
Siège social : Acqua Doria
Lieu-dit Pozzaccio
20138 COTI CHIAVARI
RCS : AJACCIO 829 930 130

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2017 a décidé d'étendre l'activité et d'y adjoindre une activité de « La location d'un appareil aéronautique de type hélicoptère » coque nue ».

Les statuts se trouvent ainsi étendus :
Article 2 : OBJET

La Société a pour objet :

-L'acquisition d'un appareil aéronautique de type hélicoptère dans le cadre d'une utilisation strictement personnelle et privée.

- La location d'un appareil aéronautique de type hélicoptère « coque nue ».

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Pour avis

N° 82

S.A.R.L SOLAJ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 08 LOTISSEMENT
FLEURS DES ILES
20620 BIGUGLIA

Aux termes du procès-verbal du 25 Septembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : De Bastia (Haute Corse)

Pour avis

N° 83

S.A.R.L SOCOLAD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 08 LOTISSEMENT
FLEURS DES ILES
20620 BIGUGLIA

Aux termes du procès-verbal du 25 Septembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : De Bastia (Haute Corse)

Pour avis

N° 84

SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE

Siège : SCG
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 11 rue Napoléon
20200 Bastia
810 568 402 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant délibérations de l'assemblée générale mixte du 08/09/17, il a été pris acte de la démission de M. Laurent GOUR en sa qualité de co-gérant, décidé de transférer le siège social à Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana.

N° 85

LA SALAMANDRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 €
Siège social : Centre Commercial
La Rocade - 20000 AJACCIO
RCS : AJACCIO 345 144 588

L'assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2017 a décidé d'étendre l'activité et d'y adjoindre une activité de «Commerce de détail de l'habillement». Les statuts se trouvent ainsi étendus : **Article 2 : OBJET**

La Société a pour objet soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers la propriété et l'exploitation de tous négoce de détail de chaussures et articles chaussants, articles de maroquinerie, gants, articles de voyages, articles cadeaux, accessoires, tous produits d'entretien des articles énoncés ci-avant, le commerce de détail de l'habillement. Les autres dispositions demeurent inchangées

Pour avis

N° 86

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
Fax: 04.95.32.79.15

« SCI ORENGA »,

SCI au capital de 1.000 €
Siège social :

2, Rue Notre Dame de Lourdes
(20200) BASTIA
R.C.S. BASTIA N° 752 577 544

Changement de gérant

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19 Septembre 2017 a décidé de nommer en qualité de gérant et pour une durée indéterminée à compter du 19 Septembre 2017, Madame Rachel, Paule, Anne ORENGA demeurant à BASTIA [20200] 2, Rue Notre Dame de Lourdes en remplacement de Monsieur Pierre, Mathieu, Ange ORENGA, gérant démissionnaire à la même date.

Pour Avis, Le gérant

N° 87

CAP CORSE BATIMENT

Société À Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622.45 €
Siège social : Botticella
20275 ERSA
351 539 184 RCS BASTIA

Suivant décisions de l'assemblée générale du 18 septembre 2017 :
- Madame Virginie MICHELI demeurant ERSA (Haute Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur François MICHELI, gérant démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance

N° 88

GLACIER CREPE-RIT CHEZ STE

829 988 682 RCS BASTIA

Suivant décisions de L'AGO du 26 septembre 2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur Rodolphe RIZZA, gérant. Madame RIZZA SAMPIETRO Stéphanie demeure seule gérante. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance

N° 89

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 15.09.2017 N° 6682 - concernant la nomination d'un commissaire aux comptes pour la SASU « SEFICO », il a été omis de mentionner que Madame Marie-Claire MORELLI épouse AGOSTINI était nommée commissaire aux comptes titulaire à compter du 5 Septembre 2017 en remplacement de Monsieur Ange PRONESTI, démissionnaire.

Pour Avis

N° 90

PROCARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 100.000 euros
Siège social: Lieu-dit Ardisson
Route Nationale 193
20600 FURIANI
R.C.S. BASTIA 532 390 051

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 14 septembre 2017 a décidé d'augmenter le capital social de 95.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros)

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros)

La Gérance

N° 91

LA SALADERIE

SARL en liquidation

Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu dit Livisani
20135 CONCA
809 287 287 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 21/03/2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 92

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31/12/2016, l'associé de la **SARL MEGAWATT** au capital de 7.622 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 417.500.907 dont le siège social est sis Ville Di Paraso - BELGODERE a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Régis AGATI, gérant, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 93

MN PRODUCTION

Société À Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7 800 euros
Siège social : 4 Bd Daniel Casanova
20000 AJACCIO (Corse)
489 950 857 RCS AJACCIO

L'assemblée générale par une décision en date du 7 août 2017, après avoir entendu le rapport de Madame Nadine MICHELI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, la liquidatrice

N° 94

SCI A CASA PETRA

Au Capital de 169 000 Euros
Siege Social: Lieu Dit Lambitello
20250 Poggio de Venaco
RCS BASTIA 503 519 753

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a décidé :

- de la dissolution anticipée à compter du 31 décembre 2016.

- de désigner en qualité de liquidateur, Madame GRISCELLI Dominique, née le 24 décembre 1943 à Bamako (Mali), demeurant lieu-dit Lambitello, 20250 Poggio de Venaco.

- de fixer le lieu où la correspondance doit être adressée et celui des actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés : lieu-dit Lambitello, 20250 Poggio de Venaco.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis le liquidateur

N° 95

SCI A CASA PETRA

Au Capital de 169 000 Euros
Siege Social: Lieu Dit Lambitello
20250 Poggio de Venaco
Rcs Bastia 503 519 753

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au Liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le liquidateur

N° 96

LA SALADERIE

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu dit Livisani
20135 CONCA
809 287 287 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 21/03/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Cédric, Grégory DELAHAYE, demeurant Lieu dit Livisani 20135 CONCA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Livisani 20135 CONCA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur



Mairie ■■■■■■■■■■

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ALATA

Enquête publique relative au projet de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata dans le cadre de la création d'un giratoire au Col du Pruno

Par arrêté n° 16/2017 en date du 26 septembre 2017, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata dans le cadre de la création d'un giratoire au Col du Pruno.

A cet effet, Madame Marie Christine CIANELLI, urbaniste, expert près la Cour d'Appel de Bastia et le Tribunal Administratif, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 15 septembre 2017.

L'enquête se déroulera en Mairie d'Alata - village - 20167 ALATA du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 15h00. Il sera également consultable sur le site internet de la commune : www.alata.corsica.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie d'Alata - village - 20167 ALATA le lundi 16 octobre 2017, de 9 H 00 à 12 H, le jeudi 26 octobre de 9 H 30 à 12 H, le Jeudi 16 novembre de 14 H à 17 H.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie d'Alata - village - 20167 Alata ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/521>.

Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 16 novembre 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Révision allégée n° 2 du PLU - à l'attention de Mme Marie Christine CIANELLI, commissaire enquêteur, village, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/521>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet - éventuellement modifié - de révision allégée n°2 du PLU sera soumise à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

STRATÉYS

Société d'Avocats

1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES

CORSICA VERDE

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 10 lotissement
U Magnificu Di Borge
Strada Vecchia - 20290 BORGIO
RCS BASTIA 499 990 331

L'Assemblée Générale du 22 juin 2017 a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SARL ALBERTINI & ASSOCIES CORSE MEDITERRANEE, dont le siège social est situé 29 boulevard Paoli - 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Stéphane LECA, non renouvelé, et a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre CLAVEL ni de pourvoir à son remplacement.

Pour avis - Le Président

AVIS

DE NON DISSOLUTION

CASA DU MAQUIS - SARL au capital de 55.000 euros - Siège social : Lieudit Perelli, route de Piccovaggia 20137 PORTO-VECCHIO - 811 042 555 RCS AJACCIO - L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

ORIZONTE

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : LUMIO
20260 CALVI
408 014 942 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2016, la durée de la Société a été prorogée de 99 ans, soit jusqu'au 30/06/2115.

En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention
20 ans jusqu'au 30/06/2016.

- Nouvelle mention
99 ans jusqu'au 30/06/2115.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

3D SPIRIT PARIS SARL à capital variable de 60,00 Euros 7 Avenue des Tilleuls, 77290 Mitty-Mory 818735508 R.C.S. Meaux. Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Corso, 20213 Castellare Di Casinca à compter du 25/09/2017. Gérance : Monsieur Eric DAVIET, demeurant Corso, 20213 Castellare Di Casinca La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 26/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CASA 17

Siège : Immeuble LE SPHINX, 11 rue du Maréchal Juin, 20137 PORTO-VECCHIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Capital : 45.000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la construction, la rénovation, la transformation et/ou la surélévation d'un ou plusieurs immeubles, structures modulaires ou chalets en vue de leur revente en totalité ou par fractions,
- la vente d'immeubles, structures modulaires ou chalets construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions,
- le négoce, la fourniture et l'installation de tous ouvrages et biens mobiliers en bois, ossatures bois, en acier et structures aciers et métalliques,
- la commercialisation et la pose de charpentes, menuiseries, parquets, aciers et structures métalliques,
- toutes prestations de services dans le domaine du bâtiment, de la construction et de l'aménagement intérieur et extérieur,
- l'acquisition de terrains à bâtir et l'aménagement, la construction sur ce terrain d'immeubles ou structures modulaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier, Jean, BELTRAND-GIORGI demeurant lieudit ANIA 20234 SERRA DI FIUMORBU

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 25 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SADA

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIÈGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO

OBJET : Toutes prestations de publicité, d'animation et/ou de promotion commerciale, de décoration et/ou d'agencement d'espaces, de lieux de vie, de travail et/ou de loisirs.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELIACCIA

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par décision du Président, il a été décidé de transférer le siège social de la SASU JEM SERVICES, au capital de 1 800 euros - RCS BASTIA 831 585 492, du Scaffone 20243 ISOLACCIO di FIUMORBO, au 192, Traverse de l'Institut, 83100 TOULON, à compter du 22/09/2017. Mention sera faite au RCS de Toulon et de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 25 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ADIS DRIVE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIÈGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola Carcopino

OBJET : La vente par internet, en gros ou au détail, de produits en tous genres, alimentaires ou non, mis à disposition de la clientèle dans le ou les établissements de la société, aux fins de retrait sur place [DRIVE]

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELIACCIA

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

ICN : ANNONCES LÉGALES
al-informateurcorse@orange.fr
PROCHAINE PARUTION
06/10/2017 - N°6686



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



BALAGNA

Immersion dans la musique corse pour les Petites mains symphoniques



Photo DR

Du 22 au 29 octobre, les amateurs de musique classique ont rendez-vous en Balagne pour le Benista étoiles symphoniques. Une résidence de création, durant laquelle l'orchestre Petites mains symphoniques, composé de plus de 150 enfants de France et d'ailleurs va élire domicile à l'hôtel Benista d'U Munticellu pour répéter, s'enrichir de la culture musicale corse puis donner une série de 14 concerts gratuits

L'orchestre national des Petites mains symphoniques a été créé en 2005 par Éric Du Faÿ, violoncelliste et corniste, devenu depuis le chef d'orchestre de cette association qui rassemble de jeunes musiciens âgés de 6 à 17 ans. Un projet qui a vu passer plus de 6000 jeunes depuis sa création et en réunit aujourd'hui plus de 450. «*Le but de l'association est de valoriser les enfants qui pratiquent la musique et qui la pratiquent ensemble, explique-t-il. De mon point de vue, il est très important de mettre en avant ces enfants par le biais de la scène, qu'ils soient vus et écoutés par nous, adultes, et que nous donnions de l'importance à leur travail. Nous avons quatre notions essentielles: le plaisir, la convivialité, l'excellence et la solidarité.*»

Les membres de l'orchestre sont «recrutés» lors d'auditions qui se déroulent tous les deux ans. Ainsi le jury commence par juger les prestations des enfants sur des vidéos venues de toute la France puis les convoque pour une grande finale dans la capitale. «*À partir du moment où l'enfant fait la démarche de rentrer dans l'association, nous le responsabilisons tout de suite. Je ne veux pas qu'un enfant arrive ici sans comprendre ce qu'on attend de lui. C'est tout l'intérêt de ces auditions, l'enfant choisit un morceau, il le travaille, le présente au jury et intègre l'aventure. C'est une sorte de contrat moral*» insiste Éric Du Faÿ. Un élève, une fois entré dans l'association, y restera au minimum deux ans. Il y vivra une réelle aventure artistique et humaine, qui l'amènera à se produire en concert aux quatre coins du monde. Ainsi l'orchestre national des Petites mains symphoniques a, depuis sa création, parcouru 24 pays pour représenter la musique française et exporter son savoir-faire en matière d'éducation musicale. «*La France a une aura musicale dans les pays étrangers. On a ainsi pu aller en Argentine et dernièrement*

à Shanghai et on se rend compte qu'il y a, de la part des pays étrangers, une réelle demande pour la musique française» note le président de l'association. L'orchestre donne quelque 80 concerts par an, entre la France et l'étranger. Cette envie de transmettre la musique dès le plus jeune âge et de pousser l'enfant vers l'excellence fait de cette association un vivier de talents qui peuvent ensuite se révéler auprès du grand public. C'est le cas, par exemple, de Lucienne-Renaudin Vary, lauréate des Victoires de la musique classique 2016.

Cette année, le tour du monde des Petites mains symphoniques fait donc escale en Balagne durant les vacances de la Toussaint. Lors de cette semaine de résidence, les membres de l'orchestre auront notamment l'occasion de rencontrer des musiciens et chanteurs insulaires, comme, par exemple, des joueurs de cetera. Une découverte artistique qui doit permettre aux jeunes de s'inspirer des cultures musicales des endroits qu'ils visitent. «*C'est cela la culture et c'est le but de nos voyages: permettre aux enfants de s'y ouvrir. On va donc apprendre la culture musicale corse avec des groupes locaux*». Auparavant, l'orchestre qui travaille un arrangement sur une chanson de Nirvana, aura participé, à Paris, à l'émission Taratata: «*Nous ne sommes fermés à rien, les enfants sont plutôt habitués à jouer de la musique classique, mais on fait aussi du jazz, du rock etc... et donc en Corse, on fera de la musique corse. Nous allons donner 14 concerts qui seront présentés comme des petites cartes postales d'une heure, avec des musiciens corses et les enfants*» confie Éric Du Faÿ. Cette visite permettra par ailleurs de faire la promotion de l'association et d'encourager les jeunes musiciens de Corse à s'inscrire pour tenter l'aventure des Petites mains symphoniques. ■ Pierre PASQUALINI



Corsica, terra di scacchi

La Corse grande terre échiquéenne?

Avec quelques 8300 licenciés pour 320000 habitants, le ratio est important!

La Lega corsa di scacchi a, depuis sa création en 1998, choisi d'ouvrir ce sport au plus grand nombre par une intervention massive en milieu scolaire.

Choix qui porte ses fruits:

sur une délégation française de 34 joueurs participant aux championnats d'Europe, les 1^{er} et le 3^e meilleurs résultats sont réalisés par des insulaires.

Champion d'Europe dans sa catégorie, Marc'Andria Maurizzi n'a pas 10 ans. Il a été sacré à la mi-septembre à Mamaia, en Roumanie où il l'a emporté devant les meilleurs joueurs de pays - notamment de l'Est - où la tradition des échecs aurait pu sembler mieux implantée. Tout comme Albert Tomasi, 14 ans, arrivé 3^e, ou Jean-Thomas Geronimi, 8 ans, qui s'est également distingué. Quant à Mickaël Massoni, il a été sacré maître international en 2012, alors qu'il n'avait que 20 ans. La diagonale du fou, tous l'ont découverte à l'école. «*La symbolique est formidable, souligne Léo Battesti, président de la Lega corsa di scacchi. C'est dans cette école de Toga, où Marc'Andria est élève, qu'a commencé l'aventure de la Lega corsa. Jean-Philippe Orsoni, infatigable directeur de la ligue, y a donné ses premiers cours...*» C'était en 1998. Quelques scolaires, 120 licenciés, deux clubs, tout était à faire. «*Plus la base de la pyramide est large, plus haut est son sommet! Nous avons choisi une politique qui nous a toujours semblé la meilleure: privilégier l'action structurante au niveau de la masse. En intervenant en milieu scolaire, au côté des instances académiques et des professeurs des écoles, nous avons inscrit les échecs dans les matières d'enseignement*». Les élèves ont adhéré. En une vingtaine d'années, le nombre n'a cessé de croître. Ils sont maintenant quelques 6200 dans l'île, à se pencher sur leur jeu, chaque semaine, dans le plus grand silence. Il est d'ailleurs surprenant de voir combien des enfants souvent dissipés, bruyants peuvent être concentrés lors des parties. Cette quiétude apaisante, propre à la réflexion, à l'élaboration de stratégies, à la mémorisation de situations et d'actions, explique le succès de la discipline. «*Nous sommes présents dans de très nombreuses écoles, nous privilégions le rural, mais nous ne pouvons plus répondre à toutes les demandes. Il y a à la ligue 20 formateurs, dont 17 salariés. Nous aimerions faire mieux, mais c'est difficile*», note Léo Battesti. Un très bon manuel d'apprentissage, réalisé par Akkhavan Vilaisarn, l'un des formateurs, est largement distribué. Peu d'heures avaient été déplacées pendant ces «activités» mises en place avec les «nouveaux rythmes scolaires». Le retour à la semaine de 4 jours n'a presque pas eu d'incidence: «*Avec la suppression des*

temps d'activité périscolaire, la ligue a perdu 53 000 € de ressources annuelles. Nous avons écrit à tous les maires concernés pour qu'ils subventionnent le maintien, dans leur commune, de notre activité. Pratiquement tous ont répondu, nous avons quasiment recueilli la même somme en un mois!»

Hors du cadre de l'école, les enfants qui le souhaitent sont invités à enrichir leur apprentissage en club. Près de 400 tournois par an sont régulièrement organisés, récompensant en particulier les scolaires qui ne sont pas membres de clubs. Certains, en juin, regroupent quelque 5000 enfants. Le plus important a lieu à Bastia où, place St-Nicolas, 3000 élèves jouent en même temps dans le plus grand silence. Lors du «Corsican Circuit» [un des plus importants open au monde], organisé fin octobre, 300 jeunes peuvent jouer dans le même tournoi que les meilleurs joueurs de la planète! «*Au côté des institutionnels, une centaine d'entreprises, par le mécénat ou la publicité, financent plus de 40 % de notre activité. En nombre de pratiquants, les échecs constituent une activité majeure en Corse (devant le football pour les 6 à 16 ans!)* ajoute Léo Battesti. Le nombre d'adultes ne cesse de croître, bien souvent des parents soucieux de mieux communiquer avec leurs enfants.» Un effort est également fait pour que la discipline soit enseignée en langue corse, même s'il n'est pas évident encore de trouver des professeurs. Quant à Marc'Andria, sa victoire a été fêtée comme il se doit, dans son école, à la CTC et lors d'une fête organisée par la ligue. «*Il la doit, en premier lieu, à son immense talent, à la grande fluidité dans son jeu, à son immense capacité de calcul, estime Léo Battesti. Mais sa rencontre avec les échecs s'était faite de façon quasi-obligatoire sur les bancs d'une école où des centaines ont bénéficié de la même possibilité. Combien de Grands maîtres n'ont jamais été décelés car leurs chemins n'ont pu croiser un échiquier? Le modèle corse ne peut certes pas s'exporter intégralement. Mais il devrait peut-être conduire à des remises en cause de la routine élitiste qui entretient une illusion de développement sans attirer la masse*». ■ Claire GIUDICI

* Notamment à Corte, Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio, Ponte-Leccia, Saint-Florent, Prunelli di Fium'Orbu, Porticcio Folelli, etc.

ASSEMBLÉE

UNE NOTION D'AUTODÉTERMINATION QUI FAIT DÉBAT

Le conseiller territorial Le Rassemblement Jean-Martin Mondoloni a profité de la séance de questions orales pour demander à l'Exécutif de clarifier sa position sur l'autodétermination.

L'approche des élections se fait sentir à l'Assemblée de Corse. Et les tacles commencent à fuser. Ainsi, lors de la session de septembre, Jean-Martin Mondoloni, conseiller territorial de droite, et d'ores et déjà candidat déclaré aux élections de décembre prochain, a interpellé l'Exécutif sur la notion d'autodétermination, à l'occasion de la traditionnelle séance de questions orales. «L'autodétermination ne renvoie pas à une question d'organisation de type institutionnel, ni même à un statut d'autonomie au sein de l'ensemble métropolitain, elle renvoie à un choix crucial sur notre relation avec et au sein de la République française. Pour notre famille politique, la question ne se pose pas. Mais elle semble se poser de votre côté», a-t-il argué avant d'interroger le président de l'Exécutif: «Je vous demande donc de nous préciser ce que vous entendez par autodétermination, et si pour vous, l'indépendance, sur le plan du principe, est un objectif quel qu'en soit le terme». La réponse de Gilles Simeoni s'est voulue cinglante et sans détour. Devant ce qu'il qualifie de «dernière arme dont disposent les conservateurs», il a fustigé le fait qu'aussi bien à droite qu'à gauche on cherche «à susciter l'inquiétude ou

la crainte» en agitant «l'épouvantail de l'indépendance». «Et pour s'opposer à ce risque inventé, tout est permis, même éventuellement d'unir la gauche et la droite dans un pseudo «Front républicain» censé faire barrage au nationalisme et, je vous cite, «au séparatisme», a-t-il contré en reprenant: «Je vous le dis sereinement: c'est cette stratégie du bloc contre bloc que vous prônez qui est à la fois une régression et un risque pour la Corse».

Concédant que la notion d'autodétermination a revêtu «plusieurs acceptions» il a clarifié celle retenue au sein de Per a Corsica: «C'est le processus par lequel le peuple corse effectue démocratiquement et librement ses choix essentiels [...] Pour ma part, je considère qu'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice est, en l'état, la solution institutionnelle la plus adaptée aux besoins et aux aspirations de la Corse et de son peuple». Et de conclure: «Ce sont les Corses qui auront, in fine, à choisir le statut qu'ils souhaitent. C'est la règle essentielle en démocratie, et je sais que de cela au moins, nous serons d'accord. C'est toujours la volonté majoritaire du peuple qui prévaut.» ■ Manon PERELLI

QUAND LA SITUATION EN CATALOGNE S'INVITE DANS L'HÉMICYCLE

La crise politique catalane est revenue plusieurs fois au cœur des débats de l'Assemblée

Alors que la situation s'enlisait en Catalogne, la crise politique a trouvé écho dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à l'occasion de la session de septembre. Dans son discours d'introduction, le président de l'Assemblée, Jean-Guy Talamoni a tout d'abord tenu à affirmer son soutien aux Catalans partisans du référendum. «L'opposition à l'organisation démocratique du référendum portant sur la création d'une république catalane, la présence de la garde civile espagnole dans les locaux du gouvernement va à l'encontre des valeurs de l'Europe», a-t-il martelé. Faisant référence à un extrait de *L'enracinement* de Simone Weil, il a par ailleurs assené: «[...] Riche de nourriture pour l'âme, chaque collectivité serait un lien avec le passé et une continuité vers l'avenir. Il semble que, s'agissant de la Catalogne, l'Espagne ait choisi de ronger non seulement l'âme de la Catalogne mais aussi la sienne, allant ainsi à l'encontre des progrès de la démocratie espagnole depuis la chute de Franco».

En fin de session, c'est la jeune conseillère territoriale de Femu a Corsica, Lauda Guidicelli, qui a remis la Catalogne au centre de l'attention. Au nom des deux groupes de la majorité, elle a en effet déposé une motion visant à dénoncer «l'attitude de fermeture du Gouvernement espagnol [qui] n'est pas respectueuse d'un fait démocratique incontestable». Rappelant qu'il «n'appartient nullement à l'Assemblée de Corse de se prononcer ni de soutenir ou critiquer une opinion politique catalane», la motion pointe le fait que «ces événements sont de nature à menacer la paix publique en Catalogne, en Espagne et en Europe». Elle indique que «L'Assemblée de Corse condamne le recours à la force que rien ne justifie, [...] s'inquiète du risque de ruptures dangereuses pour la paix et la sécurité des populations ; [...] manifeste sa désapprobation de ce que des maires, des hauts fonctionnaires ou des membres du

Gouvernement et des journalistes catalans puissent être arrêtés, interrogés ou menacés de poursuites en raison de leurs convictions politiques en rapport avec le statut de la Catalogne.» Le texte a été adopté avec l'abstention du Front National et la non-participation de la droite.

Enfin, le non-inscrit Christophe Canioni a lui aussi interpellé l'Assemblée sur la situation politique catalane, choisissant cependant un autre angle, en déclarant «La Catalogne du Président Puigdemont semble être le modèle de société prisé par certains responsables du nationalisme Corse [...] Nous vous le disons solennellement, ce modèle de société, qui inquiète d'ailleurs y compris dans vos rangs, n'est pas le nôtre car il a vocation à diluer notre peuple dans un magma informe.» ■ Manon PERELLI

Gilles Simeoni et Jordi Solé, secrétaire aux Affaires étrangères du gouvernement de Catalogne



Photo DR

ÉDUCATION

UN PORTAIL UNIQUE POUR QUE CHACUN TROUVE SA VOIE

La CTC et ses partenaires ont signé la charte du Service public territorial de l'orientation. Ce nouveau service de la Collectivité territoriale vise à assurer la synergie des services d'orientation et de réorientation.

À une époque de précarisation de l'emploi, bien s'orienter est plus important que jamais. Pourtant, devant la multiplicité des acteurs et dispositifs d'orientation, nombreux sont ceux qui ne savent pas à qui s'adresser pour trouver leur voie. C'est pourquoi la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, a créé dans chaque région un Service public régional de l'orientation dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs et des dispositifs de l'orientation dans le but d'offrir à tous, et tout au long de la vie, la possibilité d'avoir des informations plus lisibles sur les métiers, les formations ou encore les niveaux de rémunération.

Depuis 2016, la Collectivité territoriale de Corse a ainsi mené un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la formation pour développer une stratégie d'actions communes. Une phase de routage pour le Service public territorial de l'orientation (SPTO) dont la charte a été signée le 21 septembre dernier par le président de l'Exécutif et les partenaires de la CTC que sont notamment la préfecture de Corse, le Rectorat, l'Université de Corse, les Chambres régionales consulaires, l'Association des missions locales et Pôle Emploi. Sous le slogan «Ugnunù pò truvà a so strada», ce SPTO baptisé Corsica Orientazione assure donc la synergie et la mutualisation des actions des services d'orientation de l'île. Il agira à la fois via un accueil dématérialisé pour délivrer des informations sur les métiers, les formations et l'emploi, et via un accueil physique de proximité assuré par les structures partenaires du SPTO. «Le SPTO va être un service à part entière de la collectivité. Des actions de communication, au travers un portail numérique, vont être organisées. Ce sera la première porte d'entrée pour quelqu'un qui chercherait à s'orienter», explique Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, précisant que ces actions s'adressent bien sûr aux plus jeunes, mais aussi à ceux qui voudraient opérer une ré-orientation professionnelle.

Dans le même temps, le SPTO ambitionne également d'agir contre le décrochage scolaire. «Nous espérons pouvoir porter des actions concrètes sur cette question, puisque nous pensons que nous pouvons, ici en Corse, de par la petite taille de notre Académie, pouvoir mettre en place des dispositifs innovants qui permettent d'apporter des pistes de solution à ce problème», détaille Josepha Giacometti. Enfin, Corsica Orientazione aura comme troisième mission d'optimiser le déploiement du Conseil en évolution professionnelle et de mettre en place un réseau en Validation des acquis de l'expérience. ■ Manon PERELLI

TOURISME

AIR CORSICA REDÉCOLLE VERS L'EUROPE

5^e saison pour les escapades hivernales de la compagnie aérienne régionale. Cette année, des classiques mais aussi une touche d'exotisme pour permettre aux Corses de s'évader vers de grandes villes européennes le temps de longs week-ends.

C'est presque devenu une tradition. Pour le 5^e hiver consécutif, Air Corsica propose aux insulaires des vols directs vers l'Europe pour de longs week-ends, entre début janvier et fin mars.

«On sait que la période hivernale est le moment où les Corses ont envie de voyager», souligne Jean-Baptiste Martini, directeur marketing et commercial d'Air Corsica. La compagnie aérienne régionale a donc à nouveau pris le pari de l'évasion, au travers de 13 destinations et un programme de vols concocté pour satisfaire le plus grand nombre. Pour commencer l'année, décollage vers Bilbao (Espagne), entre le 11 et le 14 janvier, au départ d'Ajaccio. Quelques jours plus tard, les avions bleu et blanc s'envoleront vers Ljubjana (Slovénie) au départ d'Ajaccio et de Bastia du 18 au 21 janvier. «Une destination courte [1h10 de temps de vol] mais dépayssante», glisse le directeur commercial. Plus à l'est, cap sur l'exotisme de la Crète et

Heraklion depuis Bastia du 25 au 28 janvier. Puis, retour aux valeurs sûres avec Venise et son carnaval depuis Ajaccio et Bastia du 1^{er} au 4 février. Un vol qui devrait ravir les amoureux de rugby – ou de la belle Écosse tout simplement : Edimbourg est au programme du 8 au 11 février au départ d'Ajaccio. Une date qui fera tilt chez certains puisque cette rotation a été étudiée pour permettre à ceux

qui le souhaiteraient d'assister au match Écosse-France, dans le cadre du tournoi des Six Nations. «Les horaires des vols ont été étudiés pour avoir le temps d'assister au match puis de partir prendre l'avion», précise Jean-Baptiste Martini.

Cette année, un accent particulier a aussi été mis sur la Pologne puisque Varsovie (du 15 au 18 février, depuis Ajaccio) mais aussi Cracovie (du 15 au 18 mars, depuis Bastia) sont proposées.

Plus proche de nous, direction la Sicile et Catane du 8 au 11 mars au départ d'Ajaccio et Bastia. Enfin, les escapades hivernales saison 5 se termineront avec le classique Rome, depuis Ajaccio et Bastia, du 31 mars au 3 avril, en plein week-end de Pâques. Avec la particularité de s'étaler non pas du jeudi au dimanche comme les autres rotations, mais du samedi au lundi pour pouvoir prendre part aux festivités pascales de la ville éternelle, et, pourquoi pas,

assister à la messe sur le parvis de la place St Pierre. «Les destinations ont toutes été calées pour pouvoir donner envie de voyager», conclut Jean-Baptiste Martini. Les billets sont en vente depuis le 25 septembre sur le site d'Air Corsica et en agences de voyage au prix unique de 269€ A/R TTC. ■ Manon PERELLI



ÉDUCATION



Photo Manon Perelli

TABLETTES ET ROBOTS POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS AUTISTES

L'ARS, le Rectorat et le Conseil Départemental de la Corse du Sud ont signé une convention pour mettre en place une démarche innovante pour la scolarisation des élèves présentant des troubles envahissants du développement. Ce dispositif concerne 17 classes

Il est aussi blanc que la banquise, et tellement doux qu'on ne peut s'empêcher de le cajoler. Paro est un petit phoque robotisé, arrivé en Corse il y a quelques jours. Sa mission : accompagner et rassurer les enfants atteints de troubles autistiques dans leur journée d'école. Le 19 septembre dernier, le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, le recteur de l'Académie de Corse et l'Agence régionale de santé (ARS) ont en effet signé une convention de partenariat visant la mise en place d'une démarche innovante pour la scolarisation des élèves présentant des troubles envahissants du développement*, à l'école Saint-Jean I d'Ajaccio. Celle-ci prévoit d'équiper d'outils modernes les 17 classes spécialisées pour la prise en charge d'enfants en situation de handicap de Corse-du-Sud. À commencer donc par ce phoque interactif, véritable outil émotionnel utilisé en approche non-médicamenteuse pour les personnes atteintes de troubles du comportement ou de la communication. « Nous allons innover dans ce domaine pour favoriser le travail des équipes pédagogiques. Nous cherchons toutes les expérimentations possibles pour faciliter l'échange entre les équipes et les élèves, et en même temps pour apaiser ces derniers pour qu'ils se concentrent et soient détendus », explique Gilles Barsacq, directeur général de l'ARS.

Les enseignants, pour leur part, bénéficieront d'un accompagnement individualisé et d'une formation afin d'être sensibilisés à ces

méthodes novatrices. Par ailleurs, chacune des 17 classes va se voir doter de tablettes numériques équipées d'une application éducative adaptée aux besoins des enfants atteints de troubles autistiques. « Pour échanger avec l'équipe pédagogique, on a mis en place ces tablettes avec le choix d'un millier de pictogrammes qui vont leur permettre de dire ce qu'ils veulent au professeur », détaille Gilles Barsacq. « Nous avons la chance d'avoir une académie à taille humaine, c'est pour cela que nous pouvons innover dans des partenariats comme celui-ci », souligne de son côté Philippe Lacombe, recteur d'Académie.

Aujourd'hui, une grande attention est portée sur les TED en Corse. « C'est une priorité que nous nous sommes fixée à travers le 3^e plan autisme qui allait de 2013 à 2017 : 4 M€ ont été investis, notamment dans tous les dispositifs de diagnostic de façon à ce que les familles puissent comprendre et se mettre en situation de faire face à cette annonce. Pour les enfants qui relèvent de milieux spécialisés, nous sommes également passés de 40 places en 2013 à 110 places aujourd'hui », indique le directeur de l'ARS. Nous sommes relativement satisfait de ce bilan, même si beaucoup reste à faire sur le terrain. C'est pour cela que nous nous lançons résolument dans le 4^e plan autisme que le Président de la République a lancé le 6 juillet. » ■

Manon PERELLI

* ou troubles du spectre autistique

La sélection de la rédaction



Contraversu

Oh... Un groupe qui fait des reprises? C'est pour les soirées d'été en terrasse de restaurant, ça, non? Grosse erreur! C'est qu'il y a «reprise» et «reprise». Or, justement, Contraversu c'est tout sauf de la reprise «copier-coller» si minutieuse qu'elle en deviendrait tâcheronne. Ce groupe folkrock alternatif se démarque au contraire par l'originalité d'une démarche musicale qui lui est propre et qui consiste à éviter de s'en tenir à la tentative de jouer «*tout joli et tout propre -mais en un peu moins bien- comme sur l'album original*». Outre que son répertoire comporte nombre de créations originales, il propose donc de véritables relectures de standards du rock mais aussi de pièces issues de la tradition orale corse. L'esprit qui caractérise le groupe peut être perçu comme iconoclaste. Il est avant tout festif, électrique et volontiers empreint de macagna, sans pour autant sacrifier à la rigueur. Comprendre par là que les musiciens de Contraversu, tous issus ou encore membres de formations connues ne transigent pas avec la qualité de l'interprétation et du son. Pour reprendre le vieux slogan d'une radio bien connue: «*Écoutez... ça n'a rien à voir!*» Pour ceux qui auront manqué leur concert à Locu Teatrale, le groupe participera aussi au festival Rock in Corsica. ■

Concert le 30 septembre, 21h. Locu Teatrale, Ajaccio.

📞 04 95 10 72 03/06 20 75 28 14 & www.locu-teatrale.info

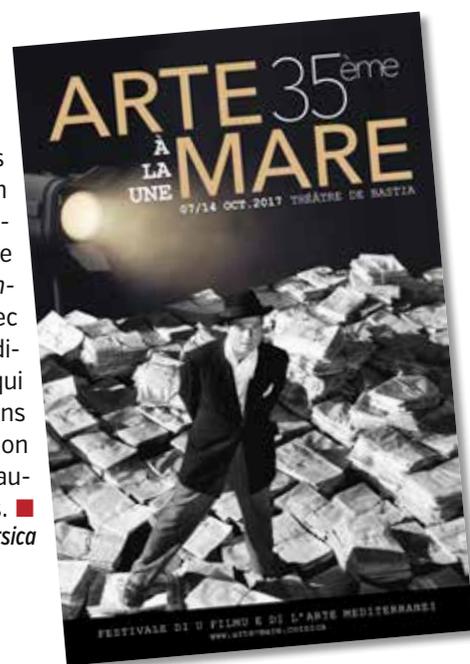
Rock in Corsica les 5, 6 et 7 octobre. Baleone. Sarrola-Carcopino.

📱 page Facebook Festival-Rock-In-Corsica

Arte Mare à la Une

Pas d'accès de mégalomanie (pour autant qu'on sache) du côté de l'équipe de bénévoles qui fait vivre le festival depuis maintenant 35 ans. Simplement, pour cette édition 2017, un grand coup de projecteur sur le thème du journalisme au cinéma, de *La Dame du vendredi* d'Howard Hawks à *La forêt du Niolo* d'Adama Rouamba en passant par l'incontournable *Citizen Kane*. Ce film d'Orson Welles sera projeté en prologue à un grand débat sur «*Les enjeux du journalisme entre réalité, mythe et fiction*» animé par Christophe Bourseiller, avec Audrey Pulvar, Sébastien Trieri, Pierre Haski et Frédéric Taddei. La thématique de cette édition donnera aussi lieu à des rencontres -avec un journaliste, un chroniqueur, un critique- qui présenteront un film de leur choix. Egalement au programme de l'exposition, des dessins de Michel Iturria, l'hommage à Jean-Jacques Beineix, des avant-premières, la compétition méditerranéenne, celle du film corse, des cinéastes, des acteurs, des écrivains dont les lauréats du prix Ulysse, Enrique Vila-Matas et Jean Echenoz, des artistes et des chefs étoilés. ■

Du 7 au 14 octobre. Théâtre municipal de Bastia. 📞 www.arte-mare.corsica



Les figures de monstres dans l'art

Vampires, loups-garous et compagnie s'invitent en Plaine orientale. Et non, ce n'est pas Halloween avant l'heure! Le centre culturel Anima propose une rencontre avec le monstrueux dans l'art, en bonne compagnie. Il sera d'abord question du XIX^e siècle et de ses monstres, avec une conférence de Jean-Marc Olivesi, conservateur du Musée national de la Maison Bonaparte sur les «*vampires et femmes fatales dans l'art et la littérature*», et de la manière dont, avant l'émergence de la psychologie et de la psychanalyse, artistes et écrivains ont mis en scène des personnages monstrueux qui interrogent le fonctionnement humain. Puis Janine Vittori, conseillère pédagogique en arts visuels, invitera à la découverte d'œuvres qui, de la Renaissance à nos jours, ont donné à voir des «*monstres*», à la fois inquiétants et fascinants, nés de l'imagination des artistes ou créés par la nature. ■

Le 8 octobre, à partir de 16h. Salle Cardiccia, Migliacciaru/Prunelli di Fium'orbu.

📞 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 02 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h25 Entre Deux Feux - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Un Jour au Marché Couvert de l'Île-Rousse - 13h40 L'Esquimaude - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h25 Noob - 18h10 A votre Service - 18h45 Hector le Facteur - 19h25 Les Canistrelli - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Entre Deux Feux - 20h45 L'Esquimaude - 21h35 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 05 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Tocc'à Voi - 11h20 Ci Ne Ma - 12h00 Clips Musicaux - 12h20 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère Nucléaire - 13h05 A votre Service - 14h30 Calvin Harris - 16h30 Associ - 17h00 Les Musicales de Bastia - 18h20 Fête de la Musique - 19h30 Nutiziale - 19h40 Charles Bonaparte - 20h25 Mix Master Mike - 21h20 Hector le Facteur - 22h00 Noob - 22h20 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h05 Fête de la Musique - 23h40 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

Corse - PACA

Mardi 03 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h15 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Hector le Facteur - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Fête de la Musique - 14h30 Mix Master Mike - 16h20 Zikspotting - 16h45 Fête de la Musique - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les Musicales de Bastia - 20h50 Un Jour au Marché Couvert de l'Île-Rousse - 21h05 Fête de la Musique - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 06 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Les Musicales de Bastia - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Canistrelli - 12h50 Hector le Facteur - 13h30 Zikspotting - 14h30 Un Jour au Marché Couvert de l'Île-Rousse - 15h00 Entre Deux Feux - 15h30 Charles Bonaparte - 18h05 Calvin Harris - 19h05 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère Nucléaire - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Matmatah - 21h35 Ca Vibra dans nos Têtes - 22h30 Nutiziale - 22h40 L'Esquimaude - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia

Mercredi 04 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Ca Vibra dans nos Têtes - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Musicales de Bastia - 14h00 Ci Ne Ma - 14h30 Matmatah - 16h00 Les Canistrelli - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 L'Esquimaude - 18h35 Ca Vibra dans nos Têtes - 19h30 Nutiziale - 19h40 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère Nucléaire - 20h00 Calvin Harris - 20h55 Les Musicales de Bastia - 21h50 A votre Service - 21h55 Zikspotting - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



10 *Années-Aves*

corse **VIA
STELLA**



**Fêtons ensemble nos 10 ans
vendredi 29 septembre**

**Emissions spéciales
& soirée anniversaire**